

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un peuple Un but Une foi

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DE L'EMPLOI ET DU TRAVAIL

BUREAU INTERNATIONAL
DU TRAVAIL

PROGRAMME DES NATIONS-UNIES
POUR LE DEVELOPPEMENT
(PROGRAMME ELARGI DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE)

JFA / Pressa

**ETUDE DE L'IMPACT DES POLITIQUES
D'INVESTISSEMENT SUR L'EMPLOI ET
LA PAUVRETE AU SENEGAL**

Juillet 2001

SOMMAIRE	Page
INTRODUCTION	02
CHAPITRE I : LE CADRE CONCEPTUEL	05
I - LES APPROCHES CONTEMPORAINES DE LA CROISSANCE ECONOMIQUE	05
II - LES RELATIONS ENTRE INVESTISSEMENT-CROISSANCE -EMPLOI-PAUVRETE	07
III - LA CROISSANCE ECONOMIQUE AU SENEGAL	09
3.1 - Le profil de la croissance	
3.2 - La croissance, l'emploi et la pauvreté	
IV - LES RECOMMANDATIONS	13
CHAPITRE II : PARTICIPATION ET BONNE GOUVERNANCE	14
I – INVESTISSEMENTS ET BONNE GOUVERNANCE	14
1.1 - La Gestion des Investissements	
1.2 - Les dépenses d'investissement dans les collectivités locales	
1.3 - Capacités de l'administration centrale et des collectivités dans le traitement des projets portant sur l'emploi	
1.4 - Les germes de mauvaise gouvernance dans la gestion des conseils régionaux et municipaux	
II – PORTEE ET LIMITES DE LA BONNE GOUVERNANCE	18
2.1 - La gouvernance économique et l'environnement des affaires	
2.1.1 - Influence des institutions de droit public sur le niveau des investissements.	
a) - Diagnostic de l'évolution des aspirations et exigences	
b) - Fondements du lien	
2.1.2 - Influence de la gestion du service public sur le niveau des investissements	
a) - Gestion du secteur public- Cadre réglementaire- Procédures en vigueur.	
b) - Responsabilisation- Transparence et investissements	
2.2 - Les problèmes liés à l'environnement institutionnel des investissements	
2.3 – Contraintes et recommandations	
III – PARTICIPATION ET EFFICACITE DES POLITIQUES	24
3.1 - Les mécanismes de participation	
3.1.1 - Les mécanismes de participation au niveau local	
3.1.2- Les mécanismes de participation au sein des organisations de jeunes et de femmes	
3.2 - Initiatives prises en faveur des populations et des groupes cibles	
3.3 - Bénéfices tirés par les populations de cette participation	
3.4 - Les contraintes à la participation des jeunes et des femmes à la création de projets	
3.5 - Recommandations sur la participation	
IV – CONVERGENCE DES OBJECTIFS PUBLICS ET PRIVES POUR LA CREATION D'EMPLOI	29

4.1 - Les mécanismes de coordination	
4.2 - Les mécanismes de coordination au sein des collectivités locales	
4.3 - Les contraintes à l'efficacité des mécanismes	
4.4 - Les domaines conflictuels et leurs incidences sur la création d'emploi	
4.4.1 - Les domaines conflictuels au niveau méso-économique	
4.4.2 - Au niveau de l'entreprise	
4.5 - Contraintes à la convergence des objectifs entre partenaires publics et privés	
4.6 - Recommandations	
Conclusion	33
CHAPITRE III : INVESTISSEMENT PRIVE, POLITIQUES ET REFORMES DANS L'INDUSTRIE ET LES SERVICES	39
I - BILAN DIAGNOSTIC ET EVALUATION EMPIRIQUE	39
II - ANALYSE QUANTITATIVE DES EFFETS (IMPLICITES ET EXPLICITES) SUR L'INVESTISSEMENTS PRIVE	40
2.1 - Répartition Sectorielle et Spatiale de l'Investissement Privé	
2.1.1.Présentation Générale	
2.1.2.Présentation Sectorielle	
III - EVALUATION DE L'INVESTISSEMENT DIRECT ETRANGER AU COURS DES DIX DERNIERES ANNEES ET SON IMPACT SUR L'EMPLOI	45
IV – RECOMMANDATIONS	61
CHAPITRE IV : INVESTISSEMENTS EN MILIEU AGRICOLE ET RURAL	65
I - LES REFORMES DU SECTEUR AGRICOLE	65
1.1 - La politique agricole	
1.2 - Le programme d'Ajustement Sectoriel Agricole (PASA)	
1.3 - Le Programme d'Investissement du Secteur Agricole (PISA).	
II - CONTRAINTES DU SECTEUR AGRICOLE ET RURAL	68
2.1 - La question foncière	
2.2 - Les contraintes climatiques	
2.3 - Les sols	
2.4 - Financement	
2.5 - la formation	
III - IMPACT DES POLITIQUES AGRICOLES	72
3.1 - Sur la Production	
3.2 - L'emploi rural	
IV - LES REVENUS EN MILIEU AGRICOLE	75
V - LES OBSTACLES A UNE PRODUCTIVITE ACCRUE DANS L'AGRICULTURE	76
VI - L'ACCENTUATION DE LA PAUVRETE	77
VII - INFRASTRUCTURES RURALES	78
VIII – RECOMMANDATIONS	78

INTRODUCTION

Durant les années 60 et 70, le Sénégal, à l'instar de beaucoup de pays africains, a adopté des politiques caractérisées par l'intervention publique dans les marchés des biens et des facteurs, un manque de discipline budgétaire, et un protectionnisme commercial et industriel. Ces politiques ont eu pour conséquences de faibles niveaux d'épargne et d'investissement qui, assortis à une forte croissance démographique, ont entraîné une stagnation du PIB par tête.

Cette situation a débouché au début des années 80 sur une crise économique sans précédent, obligeant le Sénégal à s'engager alors dans des politiques d'ajustement pour rétablir les grands équilibres macro-économiques et financiers afin de créer un environnement propice à la croissance et faire reculer la pauvreté. Le plan de redressement économique et financier (PREF) 1980-1985 et le programme d'ajustement à moyen et long terme (PAMLT) 1986-1992, mis en œuvre dans ce cadre, réussirent partiellement à corriger les déséquilibres.

Au début des années 1990, les conditions économiques se sont dégradées, suite à la détérioration profonde des termes de l'échange combinée à la récession en Europe et à des sécheresses répétées. Les mesures prises pour relancer l'économie (subventions des exportations, tarifs douaniers plus élevés et politique de réduction de la demande) se sont avérées inopérantes. Les revenus par tête d'habitant ont continué de chuter, la balance des paiements extérieurs s'est détériorée et l'investissement et la production ont stagné. Le PIB par tête d'habitant a diminué de 2.8% en moyenne pendant la période 1991-1993.

Si les politiques d'ajustement ont permis d'améliorer le cadre macro-économique, elles ont échoué dans la réduction des rigidités structurelles de l'économie notamment le poids du secteur public, même si l'Etat a eu à mettre en œuvre un programme de départs volontaires. En outre, l'attention nécessaire n'avait pas été accordée aux problèmes des déséquilibres sur le marché de l'emploi et de manière générale aux conséquences sociales de l'ajustement structurel, notamment la dégradation des conditions de vie des populations. Les faibles performances de l'économie ont conduit à une baisse de la capacité d'absorption de la main d'œuvre dont le taux de croissance se maintient à un niveau élevé et régulier. S'en est suivi une augmentation du sous emploi agricole se traduisant par une paupérisation croissante des populations rurales et un renforcement des migrations à des fins d'emploi. De même l'application des programmes d'ajustement a amené certaines entreprises à engager un travail de restructuration avec comme conséquence une réduction forte des effectifs. Sur le plan des conditions de vie, l'on a assisté à une dégradation de la qualité des services de santé publique et des services éducatifs.

Le Sénégal a achevé en 1992 le programme d'ajustement structurel sur un constat de désaccord avec ses partenaires au développement. Un bilan du développement humain au lendemain de ce programme conduit à constater que les secteurs sociaux n'ont pas évolué de façon à satisfaire la demande sociale et à améliorer les conditions de vie des populations. La situation de l'emploi en particulier, s'est dégradée du fait des difficultés rencontrées par les employeurs principaux (Etat et secteur privé). Les déficits intérieur et extérieur ont été importants et la croissance est demeurée faible (0.8% en 1990, -4.1% en 1993). Les enquêtes qui ont été réalisées dans cette période (ESP et ESAM) témoignent des difficultés particulières et des dégradations des conditions de vie.

Depuis la dévaluation du Franc CFA de janvier 1994 on note une accélération de la croissance économique. Le PIB croît en moyenne au rythme annuel de 5% contre 2 à 3% durant la période antérieure.

Cependant l'économie sénégalaise éprouve des difficultés à traduire l'augmentation globale de la richesse en progrès sociaux (réduction de la pauvreté). Cela amène à une évaluation de la pertinence des règles et dispositifs de formulation de stratégie et de la gestion de l'économie de façon globale. Il est permis de s'interroger sur leur adéquation avec la problématique de l'emploi et de la réduction de la pauvreté.

Parmi les contraintes qui ont entravé les progrès économiques et sociaux on peut citer :

- un environnement juridique et institutionnel peu incitatif et peu stimulant ;
- des appareils administratifs lourds ;
- des politiques d'investissements davantage axées sur l'augmentation des agrégats économiques et donc peu articulées à une politique de l'emploi et de lutte contre la pauvreté ;
- une inadéquation entre les besoins d'investissement des opérateurs privés et les ressources dont disposent les banques ;
- une gestion non participative des affaires publiques et des collectivités ;
- une faiblesse de la productivité des ressources humaines.

Aujourd'hui plus que jamais les questions de l'emploi et de la lutte contre la pauvreté se posent avec acuité. Dès lors il importe de promouvoir une croissance économique créatrice d'emplois et susceptible de faire reculer la pauvreté de manière durable et significative.

L'approche classique des réformes qui privilégie la stabilisation doit être dépassée en faveur d'une approche qui accorde une large place aux politiques d'emploi et qui permet d'absorber le chômage à travers des mesures spécifiques.

Cette étude est fondée sur l'idée selon laquelle un recul durable et significatif de la pauvreté passe par une croissance de qualité (qui réduit les inégalités) créatrice d'emplois. L'investissement intensif en main-d'œuvre devient alors la variable-clef de la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté.

Pour répondre au double défi du chômage et de la pauvreté auquel l'investissement semble constituer l'identité commune il importe de répondre aux interrogations suivantes :

Comment concilier croissance et emploi afin de réduire sensiblement la pauvreté ?

Comment augmenter l'investissement et améliorer son efficacité ?

Quels investissements et quels emplois sont aptes à réduire la pauvreté ?

Quelles seraient les conditions de viabilisation des stratégies d'investissement pour l'emploi et la lutte contre la pauvreté ?

Quelles mesures d'accompagnement pour sécuriser les politiques ? d'investissement ?

Quelle place pour les différents acteurs du jeu politico - économique (Etat, secteur privé, société civile, population de la base) ?

Autant de points d'interrogation qui suscitent une évaluation correcte des schémas proposés et adoptés jusqu'ici, de leurs méthodes et des outils appliqués, et une revue critique des politiques macro-économiques en matière d'investissement.

L'approche d'évaluation pour orienter la décision initiée par le BIT suit une stratégie liant directement les objectifs d'emploi à la croissance économique, à travers des investissements économiquement rentables basés sur la main d'œuvre et les autres ressources locales, et répondant aux besoins des populations à faible ou moyen revenu. Car c'est bien de cela qu'il s'agit, c'est à dire adopter une démarche qui vise à :

- Introduire l'emploi comme paramètre décisionnel au même titre que les critères techniques et financiers ;
- Prendre en considération systématiquement des solutions alternatives sous l'angle du niveau d'utilisation de la main d'œuvre ;
- cibler des activités à haute intensité de main d'œuvre, surtout en milieu rural.

Tout ceci suppose que la compréhension à travers un diagnostic approfondi des politiques d'investissement sur l'emploi et la pauvreté permette aux décideurs publics et privés de disposer de bases de données fiables et de recommandations afin de faciliter la prise de décision en vue :

- d'orienter les choix d'investissement du privé dans un sens favorable au facteur emploi ;
- d'orienter les techniciens décideurs vers la prise en compte et l'analyse des options à fort coefficient d'emploi dans les investissements publics ;

- d'asseoir des programmes de lutte contre la pauvreté, participatifs intégrant les priorités des populations à la base.

Les politiques et les secteurs d'activité seront alors revisités afin d'identifier les principaux obstacles à l'augmentation du volume et de la qualité (contenu en main-d'œuvre) de l'investissement.

Ainsi, après avoir défini le cadre conceptuel de l'étude (chapitre I) qui consistera en une revue des questions analytiques et empiriques liées à l'étude nous aborderons le problème de la participation et de la bonne gouvernance (chapitre II). Ensuite l'investissement privé ainsi que les politiques et réformes dans l'industrie et les services seront présentés (chapitre III) avant d'aborder l'analyse de l'investissement en milieu agricole et rural (chapitre IV).

Le bilan des politiques et de la situation des différents secteurs permettra de dégager des recommandations sous forme de programmes d'actions susceptibles de promouvoir l'investissement, la croissance et la réduction de la pauvreté.

CHAPITRE I

LE CADRE CONCEPTUEL

Le **développement économique et social** qui se manifeste en particulier par l'augmentation du revenu des populations et la satisfaction des besoins de base constitue l'objectif ultime des différentes politiques publiques. Ce processus complexe qui comporte aussi bien des aspects qualitatifs (diversification de l'offre, articulation sectorielle, efficacité des institutions, etc.) que quantitatifs (augmentation du revenu par tête, mise en place d'infrastructures de qualité, amélioration des indicateurs sociaux) se distingue de la croissance économique qui correspond à l'accroissement du produit intérieur brut (PIB) ou du produit national brut (PNB). Cependant, si le développement économique ne saurait se réduire à la croissance économique, ces deux phénomènes sont intimement liés. En effet, hormis les cas particuliers de la croissance sans développement économique et de la croissance appauvrissante, ces entités évoluent de pair.

I - LES APPROCHES CONTEMPORAINES DE LA CROISSANCE ECONOMIQUE

La croissance économique a toujours été une préoccupation des économistes et des décideurs publics. Les approches contemporaines de la croissance ont été initiées par Harrod et Domar dans les années 40. Ces économistes qui ont prolongé l'analyse keynésienne au long terme ont tenté de définir les conditions de la stabilité de la croissance d'une part et d'une croissance assurant le maintien du plein emploi de l'autre.

L'analyse de ces auteurs est caractérisée par un certain pessimisme quant à la possibilité d'une croissance durable de plein emploi. En effet celle-ci requiert la compatibilité entre le taux de croissance de la main - d'oeuvre, le taux d'épargne et le coefficient de capital. Or, a priori rien ne permet d'assurer la compatibilité entre les conditions démographiques, le comportement des épargnants et les techniques de production utilisées par les entreprises.

C'est pourquoi l'Etat doit intervenir sous forme d'investissements publics pour soutenir la croissance dans les pays en développement alors qu'il doit promouvoir le progrès technique dans les pays industrialisés.

Cette analyse pose un certain nombre de problèmes. En particulier le progrès technique qui est la clef de la croissance n'est pas expliqué et l'investissement public peut engendrer des effets pervers en évinçant le secteur privé. L'intervention publique ne se révélera pas dommageable pour l'activité économique que si l'action de l'Etat vient compléter et suppléer les défaillances du secteur privé.

A partir du milieu des années 80, on assiste à un renouvellement de l'analyse de la croissance avec les théories de la croissance endogène. Dans un contexte de triomphe du libéralisme ces travaux se sont employés à justifier le bien fondé de l'intervention de l'Etat. On peut distinguer trois modèles canoniques : celui de Romer dans lequel les connaissances (*learning by doing*) jouent un rôle majeur, celui de Barro qui met l'accent sur les dépenses publiques d'infrastructures et celui de Lucas qui privilégie le capital humain.

Au total, selon les nouvelles théories de la croissance l'Etat peut promouvoir celle-ci à travers la réalisation de dépenses d'infrastructures et de capital humain (éducation, santé) qui génèrent des externalités positives.

Les travaux récents mettent évidence également le rôle de facteurs qualitatifs notamment la **gouvernance** dans la réussite d'une politique de croissance. La gouvernance a une triple dimension :

- une **dimension institutionnelle** qui correspond au cadre institutionnel (ensemble des lois et règlements régissant les activités économiques et sociales) et à la transparence des décisions publiques (application des règles de comptabilité publique, diffusion des informations de base) ;
- une **dimension technique** qui renvoie à la capacité de l'administration à susciter et tirer meilleur profit des innovations techniques permettant d'améliorer le système de choix et de réalisation des décisions publiques ;
- une **dimension participative** qui implique la participation des différents acteurs (Etat, secteur privé, société civile) au processus de décision et la prise en considération de leurs préoccupations.

Il apparaît ainsi que la croissance est tributaire d'un ensemble de facteurs quantitatifs et qualitatifs. Dans le cas des pays africains parmi les facteurs limitatifs de la croissance et de l'investissement on peut indiquer la faiblesse de l'offre de services publics, la déficience des infrastructures collectives, le faible niveau de développement financier, la dégradation de l'environnement international et le manque d'ouverture commerciale (Collier, Gunning, 1997).

II - LES RELATIONS ENTRE INVESTISSEMENT-CROISSANCE -EMPLOI- PAUVRETE

La croissance économique n'est pas une fin en soi. Elle ne permet de relever le défi du développement que si elle est associée au développement humain, donc au recul de la pauvreté. Celle-ci a plusieurs manifestations : insuffisance du revenu, difficultés d'accéder aux services sociaux de base (éducation, santé, eau potable, etc.).

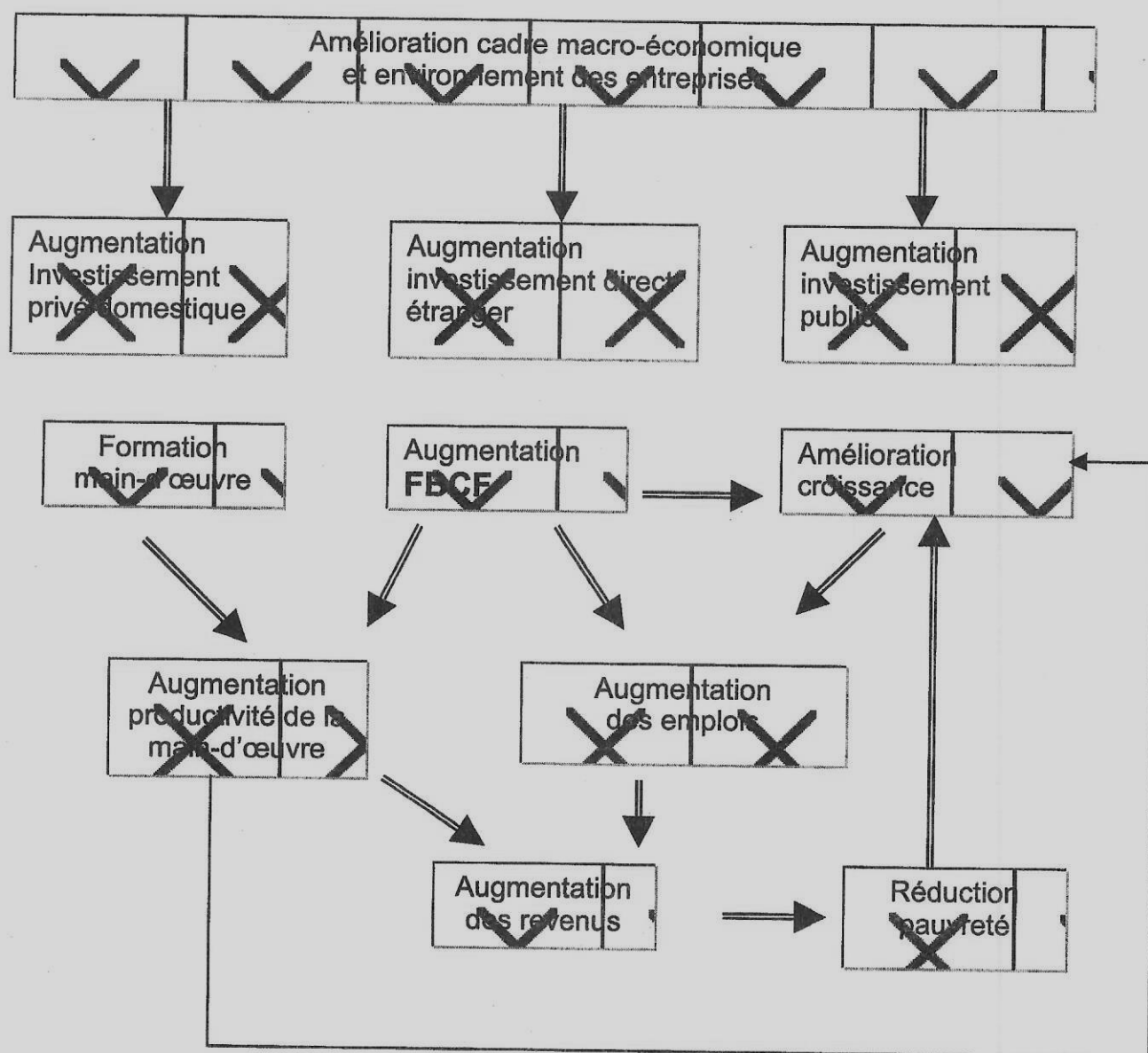
La pauvreté est générée par une répartition inégalitaire des revenus, l'insuffisance de l'offre de services sociaux de base, le déficit d'infrastructures et le caractère inapproprié du système d'incitations (système de prix, fonctionnement des marchés de capitaux).

La stratégie de réduction de la pauvreté axée sur le « *trickle down effect* » a montré ses limites. La lutte contre la pauvreté à travers des procédures hors marché (satisfaction besoins de base, grands travaux publics, etc.) semble plus appropriée aujourd'hui. C'est pourquoi la mise en œuvre de programmes d'investissements intensifs en main d'œuvre a un double intérêt : elle permet de soutenir la croissance économique et de sortir de la pauvreté d'importantes couches de la population à travers la création d'emplois et la distribution de revenus.

Un tel programme requiert des mesures d'accompagnement telles que l'offre de services de formation aux pauvres pour augmenter leur productivité et leurs chances de trouver un emploi, l'amélioration du fonctionnement des marchés de capitaux pour faciliter l'accès des pauvres au crédit, la disponibilité d'infrastructures de base auprès de la population pauvre.

La faiblesse de la demande solvable constitue une des principales contraintes de la croissance dans les pays en développement. Par conséquent le recul de la pauvreté crée les conditions d'une croissance auto-entretenue à travers l'élargissement de la taille du marché intérieur.

Les relations entre les politiques macro-économiques, l'investissement, l'emploi et la pauvreté sont mises en évidence par le schéma suivant :



III - LA CROISSANCE ECONOMIQUE AU SENEGAL

III.1 - Le profil de la croissance

Les performances enregistrées en matière de croissance économique sont contrastées si on considère la période pré-dévaluation du franc CFA et la période post-dévaluation. En effet durant la première période le taux de croissance était erratique et ne dépassait guère le croît démographique (2,7%).

Le rythme de la croissance économique a connu une accélération notable à la suite de la dévaluation. On est passé ainsi d'un trend de 3% environ à 5% depuis 1995.

Cependant certaines réserves doivent être émises quant à cette amélioration de la situation macroéconomique. En effet les progrès réalisés sont insuffisants au regard de l'objectif de réduction de moitié de la population pauvre à l'horizon 2015. En effet pour atteindre cet objectif l'indice de pauvreté doit diminuer de 4% par an et le PIB doit connaître un taux de croissance moyen annuel de l'ordre de 7% (CEA,1999)

Par ailleurs les tableaux ci-dessous indiquent les sources de la croissance aussi bien du côté de l'offre que de celui de la demande. Du côté de l'offre la croissance est tirée essentiellement par le secteur tertiaire qui est dominé par les activités informelles (commerce, transport). La contribution du secteur primaire est relativement modeste. Elle est même négative en 1997 et 1998. Cela illustre la baisse continue de la part de l'agriculture dans le PIB. Quant au secteur secondaire même si sa contribution est plus élevée que celle du primaire elle représente moins du tiers de la croissance depuis 1995. En outre les industries manufacturières font preuve de peu de dynamisme. Leur part dans le PIB est d'environ 14% alors que le seuil fixé pour les pays émergents est de 25%.

Du côté de la demande la croissance provient surtout de la consommation finale. En particulier on remarque qu'en dépit de l'amélioration des performances à l'exportation la contribution du commerce extérieur est négative depuis 1995.

Contribution des composantes de l'offre à la croissance

	Taux croissance PIB	de du	Contribution secteur primaire	Contribution secteur secondaire	Contribution secteur tertiaire	Contribution secteur non marchand
1991	-0,4		- 1,1	- 0,2	1,0	-0,1
1992	2,9		0,4	0,9	0,9	0,0
1993	- 2,2		- 1,1	- 0,5	- 1,0	0,3
1994	2,9		1,8	- 0,1	1,1	0,0
1995	5,2		0,5	2,1	2,5	0,1
1996	5,1		1,2	1,0	2,8	0,1
1997	5,0		- 0,5	1,1	4,3	0,1
1998	5,7		- 0,6	1,7	4,3	0,3

Source : M.E.F.

Contribution des composantes de la demande à la croissance

	Taux de croissance du PIB	Contribution de la consommation finale	Contribution de l'investissement	Contribution du commerce extérieur
1991	-0,4	- 0,8	- 1,5	1,8
1992	2,9	2,9	2,4	- 3,1
1993	- 2,2	- 1,8	- 1,3	0,8
1994	2,9	- 3,2	- 1,7	7,7
1995	5,2	5,1	4,0	- 3,9
1996	5,1	4,1	3,7	- 2,7
1997	5,0	6,9	- 1,1	- 0,7
1998	5,7	5,4	2,4	- 2,2

Source : M.E.F.

Il ressort ainsi que l'embellie issue de la dévaluation n'a pas résolu les problèmes structurels de l'économie sénégalaise (déséquilibre extérieur, faible diversification de l'offre et des exportations, faiblesse de l'investissement, etc). La croissance est tirée par des activités traditionnelles (activités informelles, industries extractives, pêche) qui ont peu d'effet d'entraînement sur le reste de l'économie.

L'examen des facteurs à long terme de la croissance montre que celle-ci a des bases fragiles. En effet le taux de croissance de la productivité globale des facteurs qui varie entre 0,5% et 0,75% (Berthelemy, Seck, Vourc'h 1996) est relativement faible. La faiblesse de la contribution du progrès technique à la croissance illustre d'une part les problèmes de qualification de la main d'œuvre et d'autre part l'insuffisance de l'effort d'investissement. En effet dans le tableau ci-dessous on peut constater la faiblesse de l'investissement aussi bien pour le secteur public que pour le secteur privé. En ce qui concerne ce dernier son effort d'investissement a baissé durant la période récente, ce qui porte à croire que les réformes mises en œuvre ne se sont pas traduites par un desserrement des contraintes de l'investissement privé (accès au crédit à moyen et long terme, appel public à l'épargne, amélioration des infrastructures de base, etc) et un retour de la confiance des agents privés nationaux et internationaux. Au total durant les années 90 le taux d'investissement est fixé en deçà de 20% alors qu'il est de l'ordre de 30% dans les pays émergents.

Evolution de l'investissement

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Taux d'investissement	13,8	12,5	14,4	13,7	17,0	16,7	18,5	15,8	17,6	17,6
Taux d'investissement privé	9,7	8,3	9,7	9,9	13,5	12,3	12,2	9,4	10,4	9,7
Taux d'investissement public	4,1	4,2	4,7	3,8	3,5	4,4	6,4	6,4	7,2	7,9

Source : M.E.F.

III.2 – La croissance, l'emploi et la pauvreté

La retour de la croissance n'a pas été accompagné par des créations d'emploi significatives. Autrement dit le contenu en emploi de la croissance est relativement faible. Ainsi dans le secteur moderne seul les BTP ont connu un certain dynamisme en matière de création d'emploi. En effet le taux de croissance moyen annuel de l'emploi dans ce secteur est supérieur à 9% entre 1990 et 1997. Contrairement à l'adage selon lequel « quand le bâtiment va tout va » le dynamisme des BTP en matière de création d'emploi n'a pas eu les effets d'entraînement escomptés dans les autres secteurs d'activité. Cela s'explique en particulier par le fort contenu en importation de la production des BTP. Ainsi en ce qui concerne l'industrie, le commerce, les services et l'ensemble du secteur moderne l'emploi a cru beaucoup moins vite que le PIB.

Etant donné la faiblesse du contenu en emploi de la croissance le chômage n'a pas connu de décrue en dépit de l'accélération de la croissance. Même si les données sur le chômage doivent être interprétées avec précaution les statistiques révèlent que le taux de chômage en milieu urbain est relativement élevé et s'établit à 25% environ en l'an 2000.

Evolution de l'emploi dans le secteur moderne

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	Taux de croissance annuel moyen (90/97)
Total Industrie	42503	44235	38251	40312	45244	48641	51494	47586	1,6%
Total BTP	5297	5008	3508	6028	5699	8114	10236	9866	9,2%
Total Commerce	8121	9337	6220	7174	8478	5132	6686	7365	- 1,4%
Total Services	26352	23069	29796	27646	27414	26493	29421	24105	-1,3%
Ensemble	82273	81649	77775	81160	86835	88380	97837	88922	1,1%
PIB									2,5%

Source : CUCI

Durant la période récente la pauvreté a gagné beaucoup de terrain. En effet elle concerne 65% de la population qui vivent en dessous du seuil de pauvreté fixé à 2400 calories par personne et par jour. En outre cette moyenne nationale cache de grandes différences entre les régions. Si l'indice de pauvreté est de l'ordre de 25% dans la région de Dakar il est de 87% dans les régions les plus pauvres (Kolda et Fatick)

Pauvreté régionale

Régions	Indice de pauvreté (%)	Contribution à la pauvreté totale (%)
Dakar	24,7 10	9,4
Diourbel	73,2 7	10,8
Fatick	87,1 1	9,0
Kaolack	78,7 3	14,2
Kolda	86,6 2	11,3
Louga	68,0 9	6,2
Saint-Louis	71,5 8	9,9
Tambacounda	76,4 4	6,5
Thiès	74,9 6	16,1
Ziguinchor	75,9 5	6,8
Sénégal	65	100

Source : Enquête ESAM

La lenteur des progrès en matière d'accès aux services de base (éducation, santé, eau potable, etc) explique le fait que le Sénégal est régulièrement classé parmi les 20 pays au monde les moins performants en matière de développement humain. En effet dans le classement établi par le PNUD en 2001 le Sénégal occupe le 145^{ème} rang sur un total de 162 pays.

La persistance de contraintes structurelles entrave la création d'un cercle vertueux croissance forte et soutenue – réduction de la pauvreté.

L'expérience des pays du sud-est asiatique qui ont pu concilier le progrès économique et la réduction de la pauvreté est riche d'enseignements (Birdsall, Roos, Sabot 1995 ; Takatoshi 1997). Les réformes mises en œuvre ont revêtu plusieurs formes : réforme foncière, large accès à des services d'éducation et de santé de qualité, investissements publics en logements et infrastructures collectives, etc. En outre le développement du secteur manufacturier et des activités exportatrices a eu pour conséquence une augmentation continue de la demande travail à laquelle a répondu une offre adaptée.

Au total parmi les principales contraintes à la promotion de l'investissement, la croissance, l'emploi et la réduction de la pauvreté dans l'économie sénégalaise on peut retenir :

- la faiblesse de la diversification de l'offre et des exportations qui ne permet pas de tirer meilleur parti des gains de compétitivité liés à la dévaluation du franc CFA ;
- l'absence d'une classe d'entrepreneurs industriels qui prennent des risques et réalisent des innovations technologiques. Les hommes d'affaires les plus dynamiques se bornent généralement à des activités commerciales et ne font pas le saut qualitatif pour entreprendre dans le secteur manufacturier ;

- la faiblesse du développement financier (faiblesse du crédit d'investissement, faible diversification du système financier, répression financière du secteur privé) ;
- inégalité de la répartition des revenus qui limite la taille du marché intérieur ;
- déficit d'infrastructures de base qui rend peu incitatif l'investissement privé ;
- adéquation de l'offre de travail (problème de qualification) à la demande de travail.

IV - LES RECOMMANDATIONS

Elles s'articulent autour des axes suivants :

- Poursuite des politiques macroéconomiques de qualité (diminution voire élimination du déficit des finances publiques et de la balance des paiements, stabilité des prix) ;
- Eriger la création d'emploi et la résorption du chômage en objectifs prioritaires des politiques macroéconomiques et sectorielles ;
- Mettre en place les infrastructures de base nécessaires à la satisfaction des besoins des populations défavorisées et au développement de l'entreprise privée ;
- Développer la formation professionnelle notamment pour les couches vulnérables afin d'augmenter leur chance de trouver un emploi ; y compris par la formation non conventionnelle notamment pour les programmes appropriés de la convention Etat-Employeurs (stages, apprentissage) ;
- Soutenir les activités exportatrices (mise en place infrastructures ad hoc, disponibilité du crédit, appui de l'Etat pour la conquête de marchés étrangers) ;
- Soutien accru aux activités manufacturières (incitations fiscales, disponibilité du crédit) ;
- Soutien au secteur informel (formation professionnelle, accès au crédit, couverture sociale) ;
- Mener une concertation sur la mise en place de plan d'incitations fiscales et sociales pour encourager les entreprises à créer des emplois.

Références bibliographiques¹

¹ Berthélémy J.C., Seck A., Vourc'h A. (1996) « La croissance au Sénégal »
Centre de Développement OCDE

Birdsall N., Roos N, Sabot R. (1995) "Inequality and Growth Reconsidered : Lessons from East Asia"
The World Bank Economic Review Vol.9 N°3 1995

Commission Economique pour l'Afrique (1999) « Rapport su l'Afrique : Le défi de la pauvreté et de la viabilité »
CEA Addis Abéba

Collier P., Gunning J. (1997)« Explaining Economic Performance »
Centre of African Studies Oxford University

Takatoshi I. (1997) : "What can Developing Countries Learn from East Asia's Economic Growth ?

CHAPITRE II : PARTICIPATION ET BONNE GOUVERNANCE

L'évaluation des effets des politiques actuelles d'investissement public et privé sur l'emploi implique celle des capacités de gestion de l'économie par l'Etat et les différents acteurs de l'économie. Le rôle de l'Etat consiste précisément à définir des politiques sur des bases consensuelles, avec la participation des différents acteurs, à mettre en place un environnement juridique et institutionnel attractif pour les investissements, et à assurer une organisation efficiente de l'administration centrale qui doit être à l'écoute des citoyens.

La prise en compte de l'avis des populations aux différentes étapes de l'élaboration des politiques de développement, au niveau local et central, est essentielle. Elle facilite l'internalisation des politiques et des programmes par ces dernières. L'efficacité des politiques est tributaire de la transparence des processus décisionnels.

I – Investissements et bonne gouvernance

1.1 - La Gestion des Investissements

La gestion des investissements concerne la capacité de l'Etat à créer un cadre attractif pour les investisseurs aussi bien sur le plan national que local. Elle met en évidence les facteurs d'attraction des investissements qui se résument à la mise en œuvre du code des investissements et des zones franches (domaine industriel) au niveau national et local. Les résultats obtenus illustrent, d'une certaine manière, les capacités de gestion de l'économie qui mettent en perspective les contraintes que soulèvent la gestion des investissements et les limites que rencontrent les collectivités locales dans le traitement des dossiers de projets visant la création d'emplois. La faiblesse des capacités de traitement des dossiers de projet limite la capacité d'absorption des investissements.

1.2 - Les dépenses d'investissement dans les collectivités locales

La capacité de financement des collectivités locales est faible. Comparé au budget national, le budget des régions est insignifiant. Sur la période 1993-1996, seule la région de Dakar réussit une moyenne de 5,53% par rapport au budget de l'Etat, celle de toutes les autres régions est inférieure à 1%. Cette faiblesse s'explique par celle des recettes fiscales des collectivités locales.

Les dépenses d'investissement des collectivités locales représentent moins de 3 % DU PIB. Elles ont baissé de 1993 à 1995. Leur part relative dans les dépenses totales des collectivités locales varie de 18,28 % en 1993 à 14,67 en 1995. Elles sont insignifiantes par rapport aux dépenses de fonctionnement des collectivités locales qui représentent plus de 80 % de leur budget.

1.4 - Les germes de mauvaise gouvernance dans la gestion des conseils régionaux et municipaux

Hormis Dakar et Thiès, les conseils régionaux et municipaux comptent peu de membres ayant reçu une formation universitaire or, la qualité de la formation influe sur celle des décisions et sur la capacité des élus d'émettre des avis motivés sur certains dossiers techniques. Cependant, le choix du site de localisation d'un projet peut dépendre de critères politiques ; il ne se fonde pas toujours sur des critères objectifs.

Les municipalités sont considérées comme des organes très politisés. Le mode de désignation des maires se fait sur des bases politiques. La nature et la qualité des décisions du conseil municipal trouve une explication dans la forte intrusion du politique dans la gestion des villes. Les batailles de positionnement empêchent le conseil municipal de fonctionner normalement. Bien souvent, le maire qui est aussi Président du conseil municipal, est de niveau universitaire, ce qui lui donne un surcroît de pouvoir dans le traitement des dossiers vis-à-vis des élus qui l'entourent, et qui sont souvent sans formation.

Par ailleurs, les élus ont d'autres occupations, ce qui les empêche d'exercer pleinement leur responsabilité au sein de ces conseils. Thiès est un cas particulier ; moins de 10% des élus ont une autre occupation dans les deux conseils. Partout ailleurs, la proportion d'occupés se situe entre 70% et 100%, si l'on excepte le conseil régional de Diourbel où, environ, un conseiller sur deux (54%) est occupé.

Les jeunes, réputés contestataires, sont faiblement représentés. Sur l'ensemble des huit régions, 0 à 11% des conseillers ont moins de 35 ans , si l'on excepte Louga (18%).

Les femmes sont aussi faiblement représentées. On compte près de 25% de femmes dans les conseils régionaux de Dakar Kaolack et Louga et dans les conseils municipaux de Thiès et de Diourbel . Elles constituent moins du cinquième des élus dans le conseil municipal de Dakar et dans les conseils régionaux de Thiès, Diourbel, Tamba, Fatick et Thiès.

Les représentations au sein des différents conseils se font sur la base des propositions des partis ; les jeunes et les femmes sont encore mal représentés dans les directions des différentes structures politiques. Il est, par ailleurs, difficile de faire figurer dans les conseils des personnes ressources qui évoluent en dehors des cadres politiques. En somme, le mode de représentation en vigueur ne permet pas de corriger la faiblesse de ressources humaines qualifiées observées dans les différents conseils. Une meilleure représentation des jeunes et des femmes facilitera la prise en compte de leurs préoccupations en matière de développement; elle permettra d'améliorer la qualité des offres institutionnelles faites à ces populations cibles et les usages du pouvoir qui induisent une mauvaise gouvernance qui signifie absence de transparence et du sens des responsabilités.

La faiblesse des ressources humaines des collectivités locales limite les capacités d'absorption des investissements. Il est important de prendre en charge les contraintes qui entravent l'amélioration du niveau des investissements et leur répartition au niveau national et régional.

II - Portée et Limites de la Bonne Gouvernance

La création d'un environnement favorable aux affaires exige la suppression de certaines lourdeurs dans les procédures administratives qui découragent les investisseurs. L'amélioration de la gestion de l'économie postule des institutions publiques efficaces dans leurs médiations entre les différents acteurs de l'économie ; elle suppose aussi un cadre fiscal et juridique favorable au secteur privé. L'environnement de l'économie est un élément essentiel de la bonne gouvernance économique, parce qu'il est le lieu où se font les offres institutionnelles, au sens des différentes médiations que l'Etat entreprend au niveau central et local pour rendre plus attractif l'environnement des affaires et faciliter le dialogue social et la participation des différents acteurs à la création d'emplois.

2.1 - La gouvernance économique et l'environnement des affaires

Il est généralement admis que le Sénégal reste un modèle de stabilité institutionnelle. Pourtant, malgré les chiffres encourageants sur la croissance, le niveau des investissements peut encore augmenter. Par quels moyens les pouvoirs publics peuvent-ils rassurer l'investisseur en lui fournissant une appréciation la plus objective possible des perspectives du pays et des politiques qui y sont conduites ? Quel rôle peut jouer, dans les stratégies d'attraction et de protection des investissements, la mise en place d'un bon système institutionnel, administratif, réglementaire, juridique et judiciaire adapté à une économie de marché convenablement ouverte sur l'extérieur ?

Il apparaît donc que la réflexion doit être portée au niveau des institutions de droit public et des mécanismes de gestion du service public en appréhendant leur incidence sur le niveau des investissements.

2.1.1 - Influence des institutions de droit public sur le niveau des investissements.

Les notions d'institutions, de respect de droits de l'homme et d'Etat de droit sont regroupées ici sous le concept d'institutions de droit public.

a) - Diagnostic de l'évolution des aspirations et exigences

Les 1^{ères} années qui ont suivi l'accession de nos pays à la souveraineté internationale ont été marquées sur le plan des investissements par une toute prééminence des Etats et des investissements publics. En effet, il a été constaté qu'une place très infime était accordée à l'initiative privée et à l'éclosion des individualités.

Ainsi, l'Etat et les organisations Internationales, supposés jouer le rôle fondamental dans la mise en œuvre des programmes d'investissement, accordaient une grande place aux facteurs dits externes, c'est-à-dire l'attrait des bailleurs et le transfert de technologie au détriment des facteurs internes (institutions locales crédibles et performantes, environnement institutionnel respectueux de droits de l'homme et de l'Etat de droit).

Aujourd'hui, la tendance commence à s'inverser. En effet, le constat a été fait qu'un développement durable passe forcément par la prise en compte de l'individu et de ses aspirations légitimes. L'Etat de droit, les droits de l'homme et la mise en place de bonnes institutions deviennent ainsi le credo des pays qui veulent promouvoir les investissements de leurs secteurs publics et privés.

b) - Fondements du lien

• Droits de l'Homme/ Etat de droit/Investissements

Actuellement les questions de droits de l'homme et d'Etat de droit sont omniprésentes. Elles représentent une aspiration universelle à la liberté que l'on identifie avec l'idéal démocratique, voire avec la civilisation en tant que telle.

C'est de ce point de vue que les bailleurs de fond et les investisseurs institutionnels en ont fait un préalable obligatoire pour toute action.

Un bon cadre, associant droits de l'homme et Etat de droit, constitue un facteur de sécurité pour les investissements qui y trouveront l'assurance d'un cadre apaisé.

• Les institutions

Le problème fondamental des institutions est relatif à leur stabilité. En effet, des institutions instables peuvent influencer négativement sur le niveau des investissements. Le premier problème lié à la stabilité des institutions au Sénégal a trait à la fréquence des élections. En moyenne, les électeurs sénégalais sont appelés aux urnes en moyenne tous les 18 mois, ce qui expose le pays à une situation de campagne électorale permanente et à une certaine prudence, pour ne pas dire méfiance des investisseurs.

Le second facteur limitant le niveau des investissements est relatif au mode de désignation des décideurs. En effet, le critère constant de promotion reste l'appartenance à la même famille politique ou autre. La continuité et la permanence des institutions restent de ce fait largement tributaire des changements intervenus au niveau des grandes familles politiques, voire religieuses.

• Etat de droit et droits de l'homme

Pour la promotion des investissements, l'Etat de droit et le respect des droits de l'homme supposent un système égalitaire où tous les intervenants sont sur un pied d'égalité.

A titre d'exemple, certains systèmes, dont le Sénégal, reconnaissent une immunité d'exécution à l'Etat et à ses démembrements. Ainsi, il n'est pas possible de faire exécuter une décision de justice par voie de contrainte à l'encontre de l'Etat et des sociétés du secteur public qui évoluent pourtant dans le secteur concurrentiel. Cette situation en rupture avec l'équité est un frein à l'investissement.

Un autre exemple est tiré des prérogatives exorbitantes du droit commun de l'administration dans ses relations juridiques avec les entreprises et les particuliers (pouvoir de résiliation unilatérale, révision, fait du prince....).

Le respect des droits de l'homme et de l'Etat de droit s'entend également du respect des droits acquis quelle que soit la configuration des majorités au niveau des sommets de l'Etat (c'est ici aussi la question de la stabilité et de la permanence des institutions).

Cette question est d'autant plus importante qu'après l'alternance, les nouveaux pouvoirs publics sénégalais sont revenus sur un certain nombre d'accords d'investissements signés par l'ancien pouvoir.

C'est de cette manière qu'ont été gérés les dossiers de la licence du second opérateur dans la téléphonie mobile (SENTEL), de la privatisation de la SENELEC (Hydro-Québec) et de l'administration du fleuron sénégalais dans les industries chimiques (ICS).

2.1.2 - Influence de la gestion du service public sur le niveau des investissements

Sous le vocable de *gestion du service public*, nous avons regroupé l'ensemble des questions relatives au cadre réglementaire, aux procédures en vigueur, à la transparence et à la responsabilisation. Il semble en effet, que tous ces concepts concourent à une gestion efficiente du service public.

L'Etat est le principal agent chargé de la promotion des investissements dans un pays. A ce titre, il est investi de la mission de création d'un environnement propice au développement.

C'est cette mission qui exige justement la mise en place et le maintien de cadres juridiques et réglementaires équitables, efficaces et stables régissant la gestion du secteur publique.

Cela revient à assurer la transparence dans les marchés, la responsabilisation de tous les acteurs et à l'amélioration du cadre et des procédures existantes.

a) - Gestion du secteur public- Cadre réglementaire- Procédures en vigueur.

La gestion du secteur public s'entend ici de l'ensemble des moyens matériels, humains, juridiques et autres affectés à l'organisation du secteur public. Le cadre réglementaire et les procédures en vigueur peuvent pour les besoins de l'analyse être classées dans la gestion du secteur public.

Il a été noté au Sénégal, une volonté politique de plus en plus orientée vers de nouvelles politiques visant essentiellement à attirer les investissements.

C'est ainsi que par exemple, des cadres dérogatoires au droit commun sont tous les jours érigés en faveur de certaines catégories d'investisseurs. C'est le cas du statut de l'entreprise franche d'exportation, de l'agrément au code des investissements, etc.

Pourtant les politiques d'investissement n'atteignent pas encore le niveau escompté. En effet, les politiques d'investissement doivent être naturellement complétées par un secteur public efficace, c'est-à-dire souple, égalitaire et intègre.

Le Sénégal reste un pays très onéreux par rapport à la sous- région pour tout ce qui concerne les charges tenant à l'eau, l'électricité, le téléphone... A cela s'ajoute des obstacles administratifs tenant à la lourdeur des procédures en vigueur.

Les investissements se sont toujours heurté à l'obstacle administratif. En phase constitutive, les investisseurs et entrepreneurs effectuent un véritable parcours du combattant pour détenir tous les numéros d'identification requis (numéros fiscaux et sociaux).

Au niveau des opérations d'importations, la Douane donne le tournis à l'investisseur le plus perspicace. Ainsi, la complexité du circuit douanier, la cherté des taxes, et la multiplicité des documents à remplir et à produire constituent autant de motifs de découragement et d'explication des causes d'échec des politiques d'investissement.

b) - Responsabilisation- Transparence et investissements

La transparence et la responsabilisation sont dans une très large mesure tributaire du mode de gestion du service public.

Malgré les déclarations d'intention, il n'y a jamais eu de véritable volonté politique de lutte contre la corruption et pour la transparence:

- la loi sur l'enrichissement illicite et la cour de répression de ce type de délit sont restées lettre morte.
- A la place de l'organe de lutte contre la corruption, il semble qu'une nouvelle approche de contrôle des entreprises publiques soit en train de prendre forme, aujourd'hui, avec les audits qui sont en cours,.

Le premier niveau d'appréciation de la transparence vise le contrôle de la dépense publique à travers les procédures de passation des marchés publics. Les responsables de marchés doivent rester autonomes des organes de nomination pour la transparence du marché.

Le second niveau d'appréciation, c'est le contrôle de la mission de hauts fonctionnaires notamment dans l'affectation des ressources et l'exigence d'un compte rendu publié.

Certaines directions actuelles la fonction publique devraient érigées en agences autonomes fonctionnant avec une enveloppe budgétaire et des dirigeants nommés après une procédure d'appel d'offre. Au résultat, on pourrait avoir une nette séparation entre les fonctions techniques et les fonctions politiques dans la gestion des affaires de l'Etat dont la promotion de l'investissement.

Cette formule de l'agence aboutit à une responsabilisation accrue des acteurs et des citoyens qui pourraient y retrouver la confiance perdue de l'administration traditionnelle. L'agence est aujourd'hui utilisée dans le domaine des travaux routiers, de l'électrification rurale et pourrait à terme s'étendre à d'autres domaines

2.2 - Les problèmes liés à l'environnement institutionnel des investissements

Ils soulèvent la question de l'efficacité des mesures destinées à promouvoir les investissements.

La création du guichet unique devait permettre d'apporter des réponses plus efficaces aux investisseurs intéressés par les avantages du code des investissements liés au régime des zones franches. Cependant, l'information nécessaire à la constitution du dossier continue à être compliquée. La décision du guichet unique continue à être influencée par celle des autres administrations(douanes, impôts et justice).

Les procédures sont longues pour l'approbation de la liste des biens importés, et pour l'enregistrement des entreprises. Ensuite, les immatriculations peuvent prendre jusqu'à six semaines parce qu'elles se font avec des numéros différents auprès des services des impôts, de la statistique et de la sécurité sociale là où un seul numéro aurait suffi.

Pour les formalités générales ou spéciales l'appréciation des textes et des règlements est soumis au pouvoir discrétionnaire d'agents de l'administration, ce qui ouvre la voie à des abus. Les procédures pour l'acquisition des terres auprès de l'Etat sont parfois longues et complexes, malgré l'absence de restriction pour l'accès à la propriété par les étrangers. Il importe de réduire le temps pour les différentes formalités ainsi que les coûts qui leur sont associés, en favorisant, notamment, des actions concertées entre les différentes administrations qui traitent les dossiers d'investissement (FIAS 1999).

2.3 – Contraintes et recommandations

Les contraintes relatives aux droits de l'homme

Ils ont une traduction économique qui est le principe de l'égalité des acteurs économiques dans le marché. C'est ce qui ressort des lois sur la concurrence (loi n° 94-63 du 22 août 1994 et Traité de l'UEMOA). mais leur application pose problème dès lors que la politique influence beaucoup certaines décisions économiques.

Recommandations

1. Elle consiste surtout à la formation des agents publics et des opérateurs privés au droit de la concurrence qui garantit l'égalité des citoyens devant la loi économique.
2. Il faut poursuivre l'agenciation de certains services (transports et routes) pour casser l'influence des politiques sur l'investissement et pour lutter contre la concurrence. Cette réforme doit être menée de pair avec les actions de formation ou de mise à niveau du personnel de l'Etat sur les procédures favorisant l'investissement.

Contraintes liées à l'amélioration des formalités nécessaires à la création d'entreprise

Les contraintes se résument à l'allongement pour les entreprises des délais induits par des formalités longues, compliquées et coûteuses (FIAS 1998 : 6-24).

1. les procédures administratives sont longues et coûteuses
2. certaines informations exigent des délais importants, ce qui porte préjudice au bon fonctionnement des entreprises
3. les procédures pour l'obtention de l'agrément au code des investissements impliquent d'autres administrations. Elles sont relatives à l'exemption de taxes douanières, à l'enregistrement auprès du tribunal et aux immatriculations auprès des services des impôts, du travail et de la statistique qui délivrent tour à tour un numéro d'identification différent.

On peut espérer que nombre de ces obstacles seront supprimés quand l'APIX aura atteint sa vitesse de croisière.

Recommandations liées à l'amélioration des formalités pour la création d'entreprises

1. appliquer le cadre communautaire des investissements de l'UEMOA pour l'harmonisation des procédures et des avantages au sein de l'espace économique sous régional ;
2. procurer une meilleure assistance aux investisseurs au stade de la préparation de leur dossier
3. accélérer d'une certaine manière des procédures en réduisant les délais de signature ;
4. simplifier les procédures d'agrément en :
 - réduisant au minimum les services auprès desquels les investisseurs doivent se présenter ;
 - supprimant la déclaration de conformité délivrée par le tribunal ;

5. les procédures d'immatriculation devraient être harmonisées. La demande d'immatriculation devrait s'adresser aux impôts et à la statistique qui se chargerait de transmettre aux autres services ;
6. l'utilisation d'un numéro d'immatriculation unique permettrait à l'administration de gagner en efficacité³.

III - Participation et efficacité des politiques

La participation renvoie, ici, à la possibilité donnée aux populations, en général, et aux groupes cibles, en particulier, d'exprimer leurs avis sur les politiques de développement ou sur la conduite des actions visant la création d'emplois. La gestion du secteur public et l'Etat de droit mettent en évidence la capacité de l'Etat à créer un cadre institutionnel propice aux investissements, mais aussi à garantir le droit au travail pour tous. Associer droits de l'homme et Etat de droit constitue un facteur de sécurité pour les investissements, ce qui a une incidence sur la création d'emplois. Cette association suppose que soit pris en compte le droit au travail des populations jusqu'ici marginalisées, en l'occurrence, celui des jeunes, des femmes, et des handicapés. Elle pose un certain nombre d'exigences que les institutions se doivent de prendre en charge pour assurer la transparence dans les transactions et un bon système de régulation. Ceci engage non seulement la responsabilité de l'Etat, mais aussi celle de tous les acteurs du développement. Dans cette perspective, l'Etat doit mettre autant de soin pour garantir l'Etat de droit et attirer les investissements que pour faire participer les populations et les responsabiliser, afin de jeter les bases d'une bonne gouvernance.

3.1 - Les mécanismes de participation

3.1.1 - Les mécanismes de participation au niveau local

Dans certaines régions, les populations sont consultées par le biais de conférences. C'est le cas à Kaolack où des conférences régionales sont parfois organisées ; elles s'apparentent à des comités régionaux de développement (CRD) élargis aux opérateurs économiques, à la société civile et aux élus. Dans la même ville, le comité économique et social fonctionne régulièrement depuis 1996. Il permet de prendre en compte les préoccupations des GIE et des différents groupes de femmes et de jeunes.

De même les comités de développement des quartiers (CDQ) permettent de recueillir les avis des populations et de proposer des projets à partir de la synthèse des avis émanant des populations des différents quartiers. Ces CDQ sont représentés au niveau du comité de développement de la ville de Kaolack (CODEKA). Le rôle de cette structure est de fédérer les CDQ et de recueillir l'avis des Quartiers, des ASC et des ONG pour le développement de la ville de Kaolack. La cellule régionale de concertation des acteurs du développement de Thiès permet aussi de recueillir l'avis des populations.

³ certaines recommandations sont tirées de l'étude FIAS (1998) ; M.T. Kane est remercié pour ses observations

De manière générale, les populations cibles sont représentées par les élus aux discussions des sessions au sein desquels les projets des régions et des communes sont examinées. Elles sont aussi représentées par leurs associations respectives et les structures fédératives que sont : la fédération des groupements féminins, celles des personnes du troisième âge et des personnes handicapées, et le Conseil national des jeunes, dont l'ONCAV est membre. Les déflatés sont également pris en charge par des centrales syndicales et des collectifs de défense de leurs intérêts ; ces structures sont des relais entre l'Etat et leurs membres. Ce sont des organisations pyramidales avec des ramifications au niveau régional, départemental, au niveau des arrondissements et des communautés rurales.

Les mécanismes qui permettent d'associer les populations existent un peu partout au niveau local. Il est, cependant, difficile de dire si elles sont efficaces ou non. Les avis sont partagés.

3.1.2- Les mécanismes de participation au sein des organisations de jeunes et de femmes

Le CNJS dont l'ONCAV est membre, représente les mouvements de jeunes dans leur diversité (ASC, scout, etc.). Les femmes sont représentées par des associations comme la fédération des groupements féminins ou la fédération des associations féminines du Sénégal. Ces structures sont des relais entre l'Etat et leurs membres. Ce sont des organisations pyramidales avec des ramifications au niveau régional, départemental, au niveau des arrondissements et des communautés rurales.

Ces structures sont en principe les interlocuteurs des services de l'Etat ; elles déplorent, cependant, que des programmes soient élaborés pour eux sans tenir compte de leur point de vue et sans études préalables .

Ce problème est posé chaque année par les organisations de jeunes et de femmes, mais aucun changement n'est apporté. Leurs aspirations ne sont souvent pas prises en compte parce qu'ils ne participent pas depuis la base, ni au niveau des structures locales ou centrales à la réflexion sur des programmes conçus pour eux.

3.2 - Initiatives prises en faveur des populations et des groupes cibles

Différentes initiatives ont été prises par les collectivités locales et les structures représentant les populations cibles au niveau national (associations de jeunes et de femmes dont ASC, GIE, etc.) pour promouvoir des projets visant à créer des emplois. Ce sont des micro-projets le plus souvent, non encore réalisés, et orientés, directement ou indirectement, vers la création d'emplois pour les jeunes et pour les femmes.

On retrouve d'une région à l'autre différents types de projets au nombre desquels les projets d'assainissement, de construction d'infrastructures (écoles, dispensaires, routes, etc.) figurent en bonne place. Les projets sont examinés au cours des sessions ordinaires des conseils municipaux et régionaux. Ils sont identifiés par les élus, qui représentent les populations, et avec la participation de leurs collaborateurs locaux.

Le niveau de participation des bénéficiaires au choix des projets est insignifiant, même si des efforts sont faits pour prendre en charge les avis des populations dans les structures chargées du développement des collectivités. C'est le cas avec le comité de développement de la ville de Kaolack (CODEKA) et avec la cellule régionale de concertation sur les activités de développement (ERCAT) de Thiès.

Des initiatives sont aussi prises par les collectivités locales pour attirer les financements grâce à la coopération décentralisée. Le fait, en lui-même, n'est pas nouveau. Il a, cependant, connu au cours de ces récentes années un développement fulgurant. Les collectivités, dépourvues de ressources, établissent directement des liens avec des partenaires étrangers qui apportent des ressources et participent ainsi au développement des régions en appuyant des projets locaux.

Le rôle de l'agence de développement municipal dans cette perspective n'est pas négligeable. Il reste le principal bailleur des communes. Certains projets sont financés par la commune dans le cadre de son budget. D'autres le sont par des bailleurs de fonds dans le cadre de la coopération décentralisée ou par des promoteurs privés. Les agences régionales de développement se mettent lentement en place. Elles sont encore faiblement pourvues en ressources humaines.

Il faut certainement renforcer les ressources des agences parce qu'elles peuvent beaucoup apporter au développement des régions. Ensuite, elles sont plus neutres aux yeux des populations, en raison de leur fonction essentiellement technique. Ce sont des agences d'exécution pour les collectivités au profit desquels elles identifient les potentialités de développement de la région, font des requêtes de financement et appuient toutes les actions de planification.

Il y a également l'action des ONG, dont certaines ne collaborent pas toujours avec les autorités locales. Le mode d'intervention des ONG rend possible une plus grande mobilisation des populations et, par conséquent, leur adhésion aux projets et programmes initiés au niveau local. Certaines ONG jouent le rôle de relais des populations dans le comité économique et social et dans les CRD. Elles donnent leurs avis sur le PRDI et, parfois, sur le budget.

3.3 - Bénéfices tirés par les populations de cette participation

La participation des populations à ces différentes rencontres leur permet de mieux s'informer et de bien s'impliquer dans les processus de prise de décision, ce qui réduit les risques de conflits avec les collectivités. Elles perçoivent ainsi mieux l'action des organes qui les représentent.

Les projets retenus au niveau local s'inscrivent dans le cadre de la lutte contre l'insalubrité, de l'accès aux services sociaux de base, de l'amélioration des revenus et de la réduction du chômage, chez les jeunes notamment.

3.4 - Les contraintes à la participation des jeunes et des femmes à la création de projets

Ces contraintes se manifestent au niveau national et local.

1. *Le faible niveau de formation des jeunes et des femmes est une contrainte à leur participation au choix des projets.* Ils ne sont pas toujours en mesure d'argumenter leurs choix lorsqu'ils sont conviés à certaines rencontres. Ce sont les autres qui choisissent à leur place et ce handicap est une limite à l'expression de leurs préoccupations. Ils sont, parfois, membres des différentes factions politiques, ce qui les empêche de se regrouper pour défendre leurs propres intérêts.
2. *Le manque d'information des groupes cibles est une contrainte,* car ceux-ci ne sont pas toujours représentés aux instances où se prennent les décisions. A cet égard, le manque d'information sur l'existence de lignes de crédit pour l'artisanat est assez édifiant. Il existe des lignes de crédit (BAD et BOAD) au niveau national qui sont mis à la disposition des artisans. Mais les bénéficiaires n'en profitent pas faute d'informations, ou lorsqu'ils le savent ils sont confrontés à un problème d'éligibilité. S'y ajoute le fait que les artisans ne sont pas toujours bien organisés.
3. *Les mécanismes de participation des jeunes et des femmes aux instances de décision sont insuffisants.*
4. *Le manque de ressources propres est souvent considéré comme une contrainte majeure.* Cela les rend dépendants et ne les met pas toujours à l'abri de certaines offres. Lorsque les ressources existent, la capacité d'absorption des investissements est limitée par le faible niveau de qualification des membres des différentes associations de jeunes et de femmes.

Au niveau local, d'autres contraintes à la création de projets sont de nature institutionnelle.

5. *les contraintes sont liées aux problèmes que soulève le transfert de compétence aux régions.* Sur les 9 secteurs⁴ transférés, l'Etat ne donne des crédits que pour l'éducation, la santé, la jeunesse et les sports.

⁴ les secteurs transférés sont : la santé, l'éducation (niveau primaire), la culture, la jeunesse et les sports, l'urbanisme, l'environnement et la gestion des ressources naturelles, la planification et l'aménagement du territoire.

L'Etat transfère le budget de fonctionnement, non celui de l'investissement. Ces fonds sont, ensuite, mis en place tardivement. En effet, les fonds nécessaires ne sont reçus qu'au cours du 5^e mois (mai), ce qui occasionne pour les collectivités locales un cumul d'arriérés de paiement et soulève d'énormes problèmes de gestion.

6. Le budget alloué aux collectivités locales est insuffisant.
7. La gestion des fonds manque de coordination entre les services déconcentrés et les collectivités locales. Les services décentralisés refusent parfois de coopérer. La gestion des fonds de dotation, relève de l'administration centrale.
8. Le manque de clarté des textes de la décentralisation et leur maîtrise insuffisante par les élus au sein des collectivités locales ne permet pas de clarifier le rôle des autorités administratives et du Président du conseil régional..

3.5 - Recommandations sur la participation

1. *améliorer la participation des jeunes grâce à une meilleure formation ;*
2. *rendre l'information sur les possibilités d'investissement disponible pour les jeunes et les femmes ; l'information et l'organisation sont des axes importants à traiter parce que la sous information découle bien souvent d'un manque de formation. Les groupes cibles doivent être sensibilisés sur ces questions, surtout lorsqu'ils travaillent dans des corporations qui recèlent des potentialités réelles pour la création d'emplois.*
3. *renforcer les mécanismes de participation en favorisant les consultations des associations des jeunes, des femmes, des handicapés et des syndicats à toutes les étapes des processus d'élaboration et de mise en œuvre des projets de développement*
4. *renforcer les compétences transférées aux régions et les doter de moyens suffisants*
5. *doter les collectivités locales d'un budget et de moyens suffisants pour assurer une bonne coordination entre les services décentralisés*
6. *rendre les textes de la décentralisation plus clairs et faciliter leur maîtrise par les élus au niveau des collectivités locales*

IV - Convergence des Objectifs Publics et Privés pour la Création d'Emploi

Jusqu'en 1995, les politiques de l'emploi sont dissociées des politiques macro-économiques et sectorielles. Les stratégies de planification économique et sociale ne prenaient pas en compte les problèmes de l'emploi. Les positions des ministères concernés n'étaient pas coordonnées et ne permettaient pas de développer une approche systématique sur cette question.

La création d'un comité de suivi, à partir de cette année, jette les bases d'un rapprochement entre différents partenaires (Etat, secteur privé, société civile) appelés à formuler ensemble cette politique.

4.1 - Les mécanismes de coordination

Le comité de suivi de la politique de l'emploi, créé par arrêté n° 005695 du 20 juin 1995, est né dans un contexte de libéralisation où l'Etat poursuit ses réformes pour créer un environnement favorable à la croissance.

Le lien entre la croissance et l'emploi est, enfin, perçu comme le meilleur moyen pour asseoir une politique de l'emploi. Celle-ci permet de mieux articuler croissance et emploi.

Le gouvernement a décidé de mettre en place un comité de suivi de la politique nationale de l'emploi au sein duquel différents acteurs nationaux (Etat, syndicat des travailleurs, patronat, mouvements associatifs) sont conviés à une réflexion sur la politique nationale de l'emploi. Ce comité est donc le premier instrument de coordination des objectifs du secteur public, du secteur privé et de la société civile.

Le comité, qui s'est réuni régulièrement au cours de la période d'élaboration de la politique de l'emploi est resté pratiquement inactif sur la période 1998/99.

Il est prévu la mise en place d'un deuxième élément de coordination. C'est la cellule interministérielle sur l'emploi à haute intensité de main d'œuvre. Celle-ci devrait pouvoir fédérer les structures concernées par ce type d'emploi.

La signature entre l'Etat, le conseil national du patronat (CNP) et la confédération nationale des employeurs du Sénégal (CNES) d'une convention pour l'emploi des jeunes permet de coordonner l'ensemble des positions dans la mise en œuvre des actions de promotion d'emplois pour les jeunes. Pour cette convention, les syndicats patronaux et l'Etat marquent leur accord sur l'objectif de création d'emplois pour les jeunes. Le SPID a mis en place un réseau d'insertion pour l'emploi qui fonctionne depuis trois mois.

Les partenaires sociaux reconnaissent qu'ils sont associés à l'élaboration de la Politique Nationale de l'Emploi et de son plan d'action et s'accordent avec l'Etat sur les grandes orientations. Mais, les consultations s'arrêtent là. Car des syndicats disent qu'ils ne sont pas associés dans la mise en œuvre et qu'il manque une coordination nationale capable de faire le point sur cette question ; il y a donc absence de suivi.

4.2 - Les mécanismes de coordination au sein des collectivités locales

Les régions ne sont pas encore associées à ces différentes politiques, en raison du flou qui entoure les textes de la décentralisation et le transfert des compétences, et de la modicité des moyens légaux, humains et financiers mis à leur disposition. L'ARD reste, au niveau régional, l'organe qui apporte aux collectivités locales une assistance gratuite dans tous les domaines d'activité liés au développement. Avec la création du CERCAD, le conseil régional de Thiès a voulu favoriser l'harmonisation et la coordination des actions de développement entre les différents acteurs qui interviennent dans l'espace régional. Des initiatives similaires existent au niveau des municipalités, dont celle de Kaolack (CODEKA), mais elles sont loin des lieux de concertation et d'élaboration des politiques nationales.

4.3 - Les contraintes à l'efficacité des mécanismes

Le gel des activités du comité de suivi de la politique nationale de l'emploi limite les possibilités de concertation entre les différents acteurs au niveau national. Ce cadre est, pourtant, le seul qui pourrait faciliter la poursuite d'une réflexion globale sur l'emploi au niveau national. L'insuffisance ou l'absence de mécanismes de concertation rend difficile le renforcement de la cohésion des différents acteurs en matière de politique d'emploi.

Le nombre élevé de réunions et de séminaires réduit les chances de parvenir à une bonne coordination, limite la disponibilité des représentations des différentes structures et entrave le fonctionnement régulier des mécanismes. L'indisponibilité des différents représentants est, souvent, liée à un manque de ressources humaines au niveau du comité de suivi et des autres structures qui travaillent dans le même sens. Il faut donc responsabiliser quelqu'un dont la tâche consisterait à organiser ces réunions et à en assurer le suivi.

En général, les partenaires de l'Etat pensent qu'il y a une mauvaise coordination des décisions au sein de l'Etat. Les discussions sont parfois limitées à certains départements et l'information n'est pas diffusée dans les autres. Il peut arriver que des structures ne soient pas au courant des discussions menées avec d'autres ministères. Par conséquent, l'Etat doit faire de grands efforts pour rendre l'information plus fluide au sein de l'administration, mais aussi entre l'administration et ses différents partenaires.

4.4 - Les domaines conflictuels et leurs incidences sur la création d'emploi

Ils existent tant au niveau national que local. L'approche développée en matière d'emploi jusqu'en 1995 portait en elle des germes de conflit. Elle consistait à admettre de façon mécanique que la croissance crée l'emploi. Il en résulte que l'on s'intéresse surtout à la croissance. On oublie ce qu'il faut faire pour que la croissance génère des emplois. Les tenants de cette conception et leurs adversaires se sont opposés au cœur de l'Etat, ce qui a eu pour effet de paralyser les actions visant à promouvoir l'emploi, faute d'entente suffisante sur les objectifs.

Cette conception incite les ministères sectoriels à ne pas s'occuper de l'emploi. La formulation de la politique nationale de l'emploi et la mise en place d'une unité de suivi de cette politique ont permis de clarifier par la suite les objectifs de l'Etat.

Les employeurs reprochent aussi à l'Etat de ne pas créer les conditions favorables pour la croissance (coût des facteurs, fiscalité, lourdeur des procédures de l'administration, etc.). Là où ces derniers pensent que la fiscalité crée des charges élevées et défavorise les entreprises dans le contexte de l'ouverture des marchés qui ne s'accompagne pas d'une protection de certaines industries, l'Etat reproche au patronat de ne pas aimer prendre des risques.

Pour l'Etat, le monde de l'entreprise manque d'initiative, ce qui ne lui permet pas de profiter des opportunités offertes par l'environnement international et les nouvelles technologies. Il convient pour chaque partie de reconnaître ses insuffisances. C'est sur cette base qu'il est possible de bâtir un vrai partenariat.

Les reproches faits à l'Etat sur l'inefficacité de l'environnement juridique des investissements, malgré les efforts observés ces dernières années, sont partagés par les collectivités locales. Ils dénoncent l'absence de textes de lois définissant les règles du jeu. Il apparaît dans la pratique un partage des rôles qui est source d'incompréhension et d'incohérence au niveau des structures régionales.

Au niveau local, les collectivités gèrent le budget de fonctionnement alimenté par les fonds de dotation. L'Etat détient les fonds d'investissement. Les collectivités locales n'ont pas encore une autonomie de gestion. L'article 44 de la loi n°96-07 précise bien que la région est compétente pour "élaborer le plan régional de développement intégré, contribuer à faire passer, en association avec l'Etat, des contrats de plan pour la réalisation d'objectifs de développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique".

La région a donc la possibilité d'élaborer son plan, mais elle n'a pas les moyens de le mettre en œuvre. S'y ajoute la difficile cohabitation de l'autorité représentant l'Etat et du Président du conseil régional qui ne facilite pas leur collaboration. Ils ont tous les deux des prérogatives de coordination et d'impulsion du développement régional. On reconnaît au président du conseil régional la possibilité de faire appel aux

Des questions ont été posées au niveau des collectivités locales pour savoir s'il y avait des conflits d'objectifs dans la mise en œuvre des projets entre ces dits projets et des projets nationaux. Les réponses se ramènent souvent aux conflits de compétence.

Le problème s'est posé à Dakar pour la construction de la piscine. De piscine municipale à l'origine, elle est devenue piscine olympique, c'est-à-dire qu'elle est sous la tutelle du ministère de la jeunesse, non de la municipalité.

On assiste à des conflits entre collectivités dont les limites respectives ne sont pas bien distinguées. Ce qui entraîne des problèmes dans l'affectation des terres, parfois, mal réparties en milieu rural.

4.5 - Contraintes à la convergence des objectifs entre partenaires publics et privés

- 1. concertation insuffisante entre les différents acteurs du fait des rencontres irrégulières*
- 2. sensibilisation insuffisante des agents de l'administration sur les possibilités offertes par les emplois HIMO*
- 3. faible coordination des décisions de l'Etat ; information mal diffusée entre les différents départements ministériels*
- 4. conflits liés au respect insuffisant des normes de sécurité dans les entreprises*
- 5. faible implication des collectivités à l'élaboration et la mise en œuvre des problèmes de développement*
- 6. très faible dotation des collectivités locales en compétences dans les domaines techniques et professionnels transférés.*

4.6 Recommandations

- 1. rendre opérationnels les cadres de concertation qui existent avant d'en créer d'autres*
- 2. rendre plus effective la représentation des différents partenaires en levant les contraintes à la disponibilité des représentants des différents partenaires*
- 3. relancer la cellule interministérielle sur l'emploi à haute intensité de main d'œuvre*

4. *Assurer une meilleure coordination des décisions de l'Etat*
5. *Veiller au respect des normes de sécurité dans les entreprises pour éviter des accidents qui peuvent être source de conflits entre travailleurs et employeurs*
6. *Associer les régions à l'élaboration et à la mise en œuvre des problèmes de développement en renforçant les moyens légaux, humains et financiers mis à leur disposition*
7. *Appuyer la dotation des collectivités locales en ressources humaines dans les domaines techniques et professionnels, notamment par une adaptation des programmes pertinents de la Convention Etat-Employeurs.*

CONCLUSION

L'instabilité des structures de l'administration centrale ne favorise pas la continuité dans le traitement des dossiers techniques. L'éclatement des missions pour les besoins des recompositions politiques, dans la période 1981-1998, rend difficile le suivi des politiques. Le ministère du plan, celui du travail et de l'emploi ainsi que d'autres départements ont dû se séparer de certaines structures nécessaires à l'exercice de leur mission au cours de cette période. Si les capacités d'élaboration et de suivi des politiques des différents ministères ont été affectées par la suppression, en 1990, des bureaux d'études et de planification, elles sont à construire au sein des collectivités locales où les ressources humaines qualifiées sont encore rares.

La forte intrusion du politique dans la gestion des collectivités locales fait douter les populations de la volonté des élus de prendre en charge leur préoccupation. Des efforts sont faits récemment pour élaborer la politique nationale de l'emploi sur des bases consensuelles.

Le patronat et les syndicats participent au comité de suivi de la politique nationale de l'emploi. Les ONG sont encore très peu associées et les populations, en particulier les jeunes et les femmes, le sont beaucoup moins. C'est pourtant cette démarche consensuelle qui permettra d'asseoir les bases d'un véritable dialogue entre les différents acteurs, de réaliser la convergence des objectifs pour la création d'emplois et de limiter les conflits préjudiciables aux efforts faits dans ce domaine.

Références

Direction de l'emploi, ministère du travail 1995, Documents de travail du Comité de suivi de la politique nationale de l'emploi, 86p. +ann.

Kane M.T. 2001. La problématique de la régionalisation, non paginée

Ministère de la fonction publique, du travail et de l'emploi 2000, Convention nationale Etat/employeurs pour la promotion de l'emploi des jeunes, 10p.

FIAS 1999, Sénégal, Le parcours de l'investisseur, SFI-BIRD, 94p. +ann.

Cabinet Sada Consulting 1998, Etude sur la fiscalité locale, doc. de synthèse, MEFP, 63p.

Répartition des élus par âge, par sexe et selon le niveau d'instruction

Collectivités	Dakar		Thiès		Diourbel		Bambey*	Tamba		Kaolack	Fatick		Saint-Louis	Louga
	1	2	1	2	1	2		1	2		1	2		
Caractéristiques														
Nombre d'élus	62	90	52	66	52	56	36	42	50	54	42		55	55
Femmes	24.2%	15.5%	17.3%	24.2%	13.5%	25%	19.4%	14.3%	16%	<27%	7.1%	13.9%	16.4%	23.6%
-35 ans	4.6%	11.1%	21.2%	3%	2%	10.7%	0%	4.8%	4%	11.1%	0%	2.8%	0%	18.2%
+35 ans	95.2%	88.9%	78.8%	97%	98%	89.3%	103%	95.2%	96%		100%		100%	81.9%
Occupés	100%	88.9%	9.6%	7.12%	5.4%	100%	72.2%	83.3%	70%				>78.2%	72.7%
Niveau d'instruction														
Sans niveau	6.4%	11.1%	34.6%	16.7%	7.7%	21.4%	36.1%	9.5%	14%	≈1/5			18.2%	14.5%
Niveaux primaire	-	22.2%	-	12.1%	38.5%	17.8%	27.8%	4.8%	12%				38.2%	38.2%
Niveau secondaire	8.1%	33.3%	19.2%	15.1%	9.6%	26.8%	22.2%	78.6%	68%				27.2%	36.4%
Niveau université	85.5%	33.3%	46.1%	56.1%	44.2%	17.8%	13.9%	7.1%	6%	≈2/5			16.4%	10.9%

Source : enquête menée dans 8 régions des 10 régions du Sénégal

(1) collectivités régionales

(2) collectivités municipales

*municipalité

Importance du budget des collectivités locales par rapport au budget de l'Etat

(par région)	REALISATIONS (en millions de francs CFA)				PART RELATIVE (en %)				
	1993	1994	1995	1996	1993	1994	1995	1996	Moyenne
BUDGET DE L'ETAT	255 900,00	301 500,00	366 200,00	394 300,00	100	100	100	100	100
Région de Dakar	17 189,08	15 544,87	19 635,51	19 322,54	6,72	5,16	5,36	4,90	5,53
Commune de Dakar	9 9617,29	8 356,68	10 841,70	11 552,03	3,76	2,77	2,96	2,93	3,11
CUD	5 833,80	4 689,79	5 480,53	4 392,57	2,28	1,56	1,50	1,11	1,61
Autres communes Dakar	1 703,04	2 457,03	3 271,78	3 349,64	0,67	0,81	0,89	0,85	0,81
Communautés rurales	34,95	41,37	41,50	28,30	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
Région de Diourbel	408,85	512,16	504,55	700,11	0,16	0,17	0,14	0,18	0,16
Communes	292,03	309,15	353,53	436,02	0,11	0,10	0,10	0,11	0,11
Communautés rurales	116,82	203,01	151,02	264,08	0,05	0,07	0,04	0,07	0,06
Région de Fatick	253,01	398,06	311,34	311,84	0,10	0,13	0,09	0,08	0,10
Communes	162,51	198,95	124,71	124,86	0,77	0,93	0,50	0,49	0,67
Communautés rurales	90,49	199,12	186,63	206,97	0,43	0,93	0,75	0,81	0,73
Région de Kolda	170,21	411,79	337,23	345,72	0,07	0,14	0,09	0,09	0,10
Communes	104,44	226,76	208,80	176,01	0,50	1,06	0,84	0,69	0,77
Communautés rurales	65,77	185,03	128,43	169,71	0,31	0,86	0,52	0,66	0,59
Région de Kaolack	955,39	1 181,17	1 291,19	1 381,96	0,37	0,39	0,35	0,35	0,37
Communes	743,45	897,78	1 011,44	1 137,15	3,54	4,18	4,06	4,44	4,06
Communautés rurales	211,94	283,39	279,75	244,81	1,01	1,32	1,12	0,96	1,10
Région de Louga	322,33	434,78	426,39	435,01	0,13	0,14	0,12	0,11	0,12
Communes	252,74	298,71	302,68	315,47	1,20	1,39	1,22	1,23	1,26
Communautés rurales	69,59	136,08	123,71	119,54	0,33	0,63	0,50	0,47	0,48
Région de Saint-Louis	470,04	1 138,05	971,44	1 131,59	0,18	0,38	0,27	0,29	0,28
Communes	352,38	982,33	886,41	1 024,00	1,68	4,58	3,56	4,00	3,45
Communautés rurales	117,66	155,71	85,03	107,59	0,56	0,73	0,34	0,42	0,51
Région de Tamba	170,66	299,35	278,37	274,44	0,07	0,10	0,08	0,07	0,08
Communes	94,69	183,59	182,41	208,42	0,45	0,86	0,73	0,81	0,71
Communautés rurales	75,97	115,76	95,96	66,02	0,36	0,54	0,39	0,26	0,39
Région de Thiès	769,12	1 089,31	611,77	1 182,04	0,30	0,36	0,17	0,30	0,28
Communes	587,00	780,55	365,90	885,71	2,80	3,64	1,47	3,46	2,84
Communautés rurales	182,12	317,76	245,87	296,33	0,87	1,48	0,99	1,16	1,12
Région de Ziguinchor	291,93	439,18	521,17	510,71	0,11	0,15	0,14	0,13	0,13
Communes	285,93	404,09	468,72	390,96	1,36	1,88	1,88	1,53	1,66
Communautés rurales	6,00	35,09	52,45	119,75	0,03	0,16	0,21	0,47	0,22

Source : CABEX sarl 1997 : 11

Situation d'exécution budgétaire des collectivités locales

	<u>REALISATIONS</u> (en millions de francs CFA)				<u>PART RELATIVE</u> (en %)			
	1993	1994	1995	1996	1993	1994	1995	1996
RECETTES TOTALES	22 237,50	23 165,44	26 513,44	29 132,22	100	100	100	100
RECETTES FONCTIONNEMENT	21 00,62	21 457,71	24 888,97	25 615,95	94,44	92,63	93,87	87,93
EXCEDENT DE CLOTURE	679,63	799,36	334,33	587,13	3,06	3,45	1,26	2,02
RECETTES ORDINAIRES	20 320,98	20 658,36	24 554,63	25 028,82	91,38	89,18	92,61	85,91
REPARTITION FAITE PAR L'ETAT	346,21	424,90	420,91	424,49	1,56	1,83	1,59	1,46
RECETTES FISCALES	11 734,99	9 666,26	13 102,87	13 888,50	52,77	41,73	49,42	47,67
LES IMPOTS LOCAUX	9 891,54	8 515,15	11 628,81	11 648,71	44,48	36,76	43,86	39,99
LES TAXES FISCALES	1 843,45	1 151,11	1 474,06	2 239,79	8,29	4,97	5,56	7,69
RECETTES NON FISCALES	8 239,77	10 567,19	11 030,86	10 715,83	37,05	45,62	41,60	36,78
PRODUITS DU DOMAINE ET DIVERS	7 590,60	9 785,78	10 233,32	9 786,16	34,13	42,24	38,60	33,59
EXPLOITATION DES SERVICES	649,18	781,41	797,54	929,67	2,92	3,37	3,01	3,19
RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 236,89	1 701,73	1 624,47	3 516,27	5,56	7,37	6,13	12,07
FONDS DE CONCOURS	866,61	1 082,99	1 433,92	2 513,01	3,90	4,67	5,41	8,63
EXCEDENT EXTRAORDINAIRE REP.	370,28	354,74	187,56	983,59	1,67	1,53	0,71	3,38
PRET BANCAIRE	-	268,90	-	14,86	-	1,16	-	0,05
DEPENSES TOTALES	19 306,70	22 731,55	24 255,33	26 590,47	100	100	100	100
DEPENSES FONCTIONNEMENT	15 778,11	18 648,85	20 697,98	20 037,84	81,72	82,04	85,33	75,36
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 528,58	4 082,70	3 557,35	6 552,63	18,28	17,96	14,67	24,64
EPARGNE BRUTE	5 222,50	2 808,86	4 190,99	5 578,11	23,49	12,13	15,81	19,15
AUTOFINANCEMENT NET	5 222,50	2 808,86	4 190,99	5 578,11	23,49	12,13	15,81	19,15
SOLDE GLOBAL	2 930,81	433,89	2 258,11	2 541,76	13,18	1,87	8,52	8,72

Source : CABEX sarl 1997 :

CHAPITRE III : INVESTISSEMENT PRIVE, POLITIQUES ET REFORMES DANS L'INDUSTRIE ET LES SERVICES

I - BILAN DIAGNOSTIC ET EVALUATION EMPIRIQUE

Au plan des politiques publiques, il s'agit d'apprécier comment les mesures relatives aux collaborations budgétaires, à la fiscalité, à la fixation des prix et de l'attitude prudentielle en matière de monnaie et de crédit, ont - elles influencé, la création d'emplois et l'état de pauvreté des populations.

Au plan de la politique d'investissement, les stratégies actuelles qui sont classiques pour l'import - substitution et l'intensification Capitalistique dans le secteur structuré, ont montré leurs limites notamment en matière de création d'emplois.

Le système d'incitation en vigueur vise à appuyer la promotion des exportations, la politique de décentralisation, le développement de l'agriculture, la promotion de l'innovation des PME / PMI et de l'artisanat.

Sur le plan de la politique industrielle et commerciale, des avancées significatives ont été faites depuis 1994 vers la libéralisation des prix et des importations, la suppression complète des restrictions quantitatives sur les importations, la baisse des droits de porte et la facilitation des échanges avec l'extérieur. La mise en place complète du tarif extérieur de l'UEMOA en l'an 2000 aura comme conséquence une baisse substantielle des droits de porte.

Elle confirmera également l'option prise en 1994 par le Sénégal d'organiser la compétitivité des entreprises, principalement, dans un cadre concurrentiel régulé par des structures de lutte contre les pratiques anticoncurrentielles et de supervision du bon fonctionnement des marchés.

Concernant les incitations fiscales à l'investissement et à l'exportation, le Sénégal a mis en place un Code des investissements octroyant des avantages substantiels et des régimes d'entreprises franches à vocation exportatrice. Il a abandonné le régime de subvention à l'exportation expérimenté entre 1980 et 1994.

Pour asseoir une politique plus visible de promotion des investissements et des exportations, le Sénégal insistera désormais, plus que par le passé, sur l'accès effectif des exportateurs majeurs aux avantages prévus par la loi.

Pour le cas particulier des incitations financières à l'investissement et à l'exportation, un système virtuel existe à travers les lignes de crédits mises en place avec l'appui des bailleurs de fonds. De même, les investissements dans les secteurs prioritaires ou pour la prise en charge de fonctions à promouvoir, peuvent bénéficier de concours sous forme de bonification de taux d'intérêt, de prêts participatifs et d'accès à des fonds de garantie.

Il y a lieu de rappeler que, parallèlement à cette politique d'incitation au développement du secteur privé, l'on a assisté à l'accroissement rapide de la taille de l'Etat, à la fois au niveau central et dans le parapublic, avec comme conséquence des besoins importants en ressources pour assurer son fonctionnement.

Cette situation, de fait, a engendré un **certain impact des prélèvements obligatoires** (que sont les charges fiscales et les cotisations sociales patronales) **sur l'investissement privé et sur l'emploi au Sénégal.**

II - ANALYSE QUANTITATIVE DES EFFETS (IMPLICITES ET EXPLICITES) SUR L'INVESTISSEMENTS PRIVE

2.1.Répartition Sectorielle et Spatiale de l'Investissement Privé

2.1.1.Présentation Générale

Le dernier recensement industriel commandité par le gouvernement du Sénégal avec l'appui du PNUD dans le cadre d'une étude effectuée par P.M - CONSEILS a donné les résultats ci-après relatifs à l'industrie Sénégalaise de 1992 à 1995.

N°	Secteurs d'activité	Nombre d'entreprises recensées	%
01	Agriculture, Elevage, Pêche	31	6,15
02	Industrie extractive	18	3,57
03	Industrie élémentaire	145*	28,77
04	Textile, Confection cuir	51	10,12
05	Industrie du bois, papier, carton	78*	15,48
06	Industrie chimique	91*	18,05
07	Matériaux de construction	13	2,58
08	Industrie mécanique	60*	11,90
09	Electricité et eau	02	0,40
10	Autres industries (dont BTP)	15	2,98
TOTAL		504	
Source : l'industrie Sénégalaise (1992/95) – P.M.Conseils – Mai 1997-			

Sur le plan numérique, les cinq secteurs d'activité ci-après, par ordre de classement, viennent en tête. Il s'agit de :

- 1°) - L'industrie alimentaire : (28,77 %)
- 2°) - L'industrie chimique : (18,05 %)
- 3°) - L'industrie du bois, du papier et du carton : (15,48 %)
- 4°) - L'industrie mécanique : (11,90 %)
- 5°) - L'industrie textile, confection, et cuir : (10,12 %)

Au plan de l'analyse des poids relatifs des différents secteurs d'activité, notamment sur les aspects macro-économiques tenant spécifiquement à la génération d'emplois et à la lutte contre la pauvreté, nous choisissons deux critères d'appréciation des poids économiques des secteurs que sont : l'emploi et la valeur ajoutée.

Du point de vue de la typologie : Grandes entreprises /Moyennes industries/ Petites entreprises les résultats ci-après ont été enregistrés en 1995

N°	DESIGNATIONS	EMPLOIS CREEES		VALEUR AJOUTEE (V.A)
		Permanents	Saisonniers	
01	Grandes industries	67 %	75 %	81 %
02	Moyennes industries	20 %	19 %	13 %
03	Petites industries	13 %	06 %	05 %
Source : l'industrie Sénégalaise (1992/95) – P.M.Conseils – Mai 1997-				

Le commentaire évident qui se dégage est que les grandes industries l'emportent de très loin en matière de création de richesses vers la croissance et de distribution de revenus salariaux.

2.1.2.Présentation Sectorielle

La présente caractérisation va étudier les cinq premières industries représentées au Sénégal au plan numérique, à travers les critères retenus que sont : l'emploi et la Valeur ajoutée.

N°	DESIGNATIONS	EMPLOIS		VALEUR AJOUTEE
		Permanents	Saisonniers	
01	Industries alimentaires	41 %	74 %	36 %
02	Industrie chimique	14 %	08 %	22 %
03	Industrie bois, papier et carton	04 %	02 %	03 %
04	Industrie mécanique	07 %	03 %	05 %
05	Industrie textile, confection et cuir	09 %	06 %	04 %
Source : l'industrie Sénégalaise (1992/95) – P.M.Conseils – Mai 1997-				

Au plan de la répartition sectorielle, les critères de l'emploi et la valeur ajoutée, ont engendré un nouveau classement dans l'industrie, à savoir :

- 1°) - Industries alimentaires -
- 2°) - Industrie chimique -
- 3°) - Industrie textile, confection et cuir -
- 4°) - Industrie mécanique -
- 5°) - Industrie bois, papier, carton.

La remarque fondamentale est la suivante :

Les deux premières au plan numérique ont confirmé leur position au plan sectoriel, c'est à dire les Industries alimentaires et l' Industrie chimique.

Au niveau des trois dernières, les tendances ont été renversées, c'est-à-dire que l'industrie textile, confection et cuir a montré une plus grande efficacité sur la création d'emplois et de richesses au plan national.

Des commentaires complémentaires amèneraient à préciser que les effets positifs de la dévaluation du F CFA ont eu un impact sur cette industrie qui a favorisé le « consommer local » grâce à des entreprises restructurées telles que la SODEFITEX, SOTIBA SIMPARFIC, N.S.T.S, SOTEXKA, de même que la SERAS, etc.

Il s'y ajoute que certaines des ses entreprises ont bénéficié de l'appui financier de l'ETAT grâce au Fonds de promotion économique (F.P.E) mis en place par la BAD. A ce titre, on peut citer la Nouvelle Société Textile (N.S.T.S) de Thiès, entre autres.

Présentation de deux domaines spécifiques : les matériaux de construction et le BTP (y compris industries liées)

Ces deux secteurs ou sous-secteurs, sont en apparence, peu représentatifs au plan numérique, notamment, car le recensement de 1995 n'en donne que les modestes résultats ci-après :

N°	Secteurs d'activités	Nombre d'entreprises recensées	%
01	Matériaux de Construction	13	2,58
02	Industries mécaniques liées au BTP(menuiseries métalliques, constructions et charpentes métalliques, ouvrages en métaux, électricité industrielle)	37	7,34
03	Autres industries liées au Bâtiment et travaux Publics	07	1,39
04	Industries bois liées au BTP (Scieries, mobiliers bois)	22	4,37
	TOTAUX	79	15,68%

Source : l'industrie Sénégalaise (1992/95) – P.M.Conseils – Mai 1997-

La présentation de ces domaines spécifiques trouve ses raisons à travers les explications macro-économiques suivantes :

Les Bailleurs de fonds et les partenaires au développement ont toujours reconnu le secteur BTP comme un grand pourvoyeur d'emplois, ce qui a amené la mise en place de l'AGETIP par la Banque Mondiale depuis 1989 au Sénégal dans le cadre des Programmes de génération d'emplois et de lutte contre la pauvreté.

Des études récentes sur les perspectives d'organisation et de développement du secteur BTP ont révélé que la contribution de ce secteur à la croissance économique globale du Sénégal est d'environ 50%.

Des partenaires, tels que le BIT et le PNUD, ont réalisé après des études substantielles, que seules des stratégies HIMO (haute intensité de main d'œuvre) étaient pertinentes pour la mise en œuvre d'investissements productifs et que le secteur de prédilection semble être celui des infrastructures de BTP.

Au demeurant, l'ensemble de ces domaines spécifiques du Secteur industriel représente globalement 15,68 % du total de l'industrie sénégalaise.

Les avantages des méthodes HIMO ont été mesurés par rapport aux méthodes qui privilégient les matériels et les matériaux importés, à savoir que les techniques HIMO :

- Sont en termes financiers de 10 à 30% moins chères
- Créent, en termes d'emplois, un coefficient additionnel minimal de 10%

Ce coefficient appliqué sur les travaux éligibles HIMO du PTIP 1996-1998 a donné les estimations ci-après :

a). 10 milliards FCFA de masse salariale additionnelle, soit près de 21 000 emplois supplémentaires par année.

b). les méthodes HIMO.

- Absorbent en particulier la main-d'œuvre non ou peu qualifiée, ce qui permet de cibler les couches de la population à bas revenu ;
- Réduisent les dépenses en devises jusqu'à hauteur de 50%
- Développent les capacités des PME et des bureaux d'études nationaux.

a) Les conditions de réussite exigent que cette stratégie soit soutenue par une volonté politique affirmée de tous les partenaires. Cette volonté doit se manifester dans :

- la réorganisation des investissements
- le renforcement des capacités
- la révision des procédures de passation de marchés et d'exécution des projets d'infrastructures
- l'utilisation de matériaux locaux

Présentation spatiale

La dimension régionale des Investissements notamment en matière d'infrastructures, n'est pas suffisamment prise en compte à l'heure actuelle.

Le Code des marchés publics, dans sa version actuelle (Décret 82 - 690), ne prévoit aucune clause préférentielle pour les entreprises locales.

Les niveaux d'investissements sont assez modestes dans les localités de l'intérieur du Pays à cause de la faiblesse relative des capacités de financement des Communes périurbaines et des Communautés locales. A cela s'ajoutent quelques insuffisances décelées au niveau des Elus et des personnels municipaux dans le domaine de la gestion des infrastructures locales (municipales et rurales).

La décentralisation des investissements, notamment en matière d'Infrastructures, a toujours été une philosophie acceptée et une politique recommandée ; mais son application n'a pas fait l'objet d'une réglementation véritable.

Les programmes AGETIP I et II (par exemple) prévoyaient des procédures d'éligibilité des projets que certaines communautés rurales ne remplissaient pas toujours. Des corrections positives ont été faites avec le PAC à travers son guichet n° 1.

Certains Bailleurs tels que l'AFD, la KFW, l'Union Européenne et la Banque mondiale entre autres, ont un souci fort de renforcer les stratégies gouvernementales dans le domaine des Investissements décentralisés et s'investissent en priorité dans l'appui à la réalisation des infrastructures en zones périurbaines et rurales.

Les nouvelles politiques de décentralisation, de lutte contre le chômage, de lutte contre la pauvreté tout en prévoyant le transfert des compétences de gestion des collectivités et des infrastructures aux Elus locaux, ont favorisé la consolidation des revenus de petits métiers (artisans, non spécialisés, pour femmes, etc.) notamment à travers la réalisation d'infrastructures primaires (canaux, digues, pavage, nettoyage des rues, enlèvement d'ordures, reboisement, cultures, pépinières, etc.) grâce aux programmes PAM (Programme Alimentaire Mondial) et PNC (Programme de Nutrition Communautaire).

L'AGETIP, avec un niveau moyen actuel d'activité de 4,5 milliards de travaux en infrastructures a contribué à la baisse du chômage de l'ordre de 0,72 % à Dakar (minimum) et de 10,9 % à St. Louis (maximum) ; de même, le ratio de main d'œuvre tourne autour de 30 % (1/3 de qualifiés et 2/3 non qualifiés).

Le recensement de l'industrie sénégalaise effectué de 1992 à 1995 nous a permis de faire une pondération régionale des entreprises industrielles sénégalaises selon le tableau ci-après :

Régions	Industries Recensées		Emplois Permanents		Chiffre d'affaires (Million)		Valeur Ajoutée	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
DIOURBEL	02	-	-	-	-	-	-	-
DAKAR	439	87 %	17.653	71	674.679	75 %	158.727	71 %
FATICK	01	-	-	-	-	-	-	-
KAOLACK	11	2 %	-	-	-	-	-	-
KOLDA	01	-	-	-	-	-	-	-
LOUGA	04	1 %	-	-	-	-	-	-
SAINTLOUIS	13	3 %	3.589	14 %	57.351	6 %	22.089	10 %
TAMBACOUND A	04	1 %	433	2%	13.260	1 %	4.741	2 %
THIES	19	4 %	3.055	12 %	143.171	16 %	37.734	17 %
ZIGUINCHOR	10	2 %	236	1 %	8.034	1 %	835	-
TOTAUX	504	100 %	25.032	100 %	898.628	100 %	224.455	100 %
Source : l'industrie sénégalaise (1992/95) – P.M.Conseils – Mai 1997-								

III - EVALUATION DE L'INVESTISSEMENT DIRECT ETRANGER AU COURS DES 10 DERNIERES ANNEES ET SON IMPACT SUR L'EMPLOI

Les investissements étrangers, sous formes de prêts ou de prises de participation peuvent être une importante source de capitaux pour la croissance des pays en voie de développement.

Les Investissements Directs Etrangers (I.D.E) dans les pays en voie de développement, ont l'avantage de :

- faire bénéficier de nouvelles technologies et des techniques de gestion ;
- privilégier les industries manufacturières et de transformation.

Il reste entendu que, maintenant, compte tenu du fait que les activités de production et les échanges prennent une envergure mondiale, l'attrait d'un pays dépend, essentiellement, aux yeux des Investisseurs, de la compétitivité de ses activités.

C'est pourquoi la S.F.I, créée pour promouvoir l'investissement privé, y compris l'I.D.E, dans les pays en développement, continue, à travers la FIAS, à examiner et à favoriser la manière de renforcer les institutions dans le sens d'une meilleure adaptation à l'a réorientation des actions publiques des pays en développement.

En ce qui concerne les entrées nettes d'investissements directs étrangers dans les pays en développement, les sources de la SFI et du FIAS ont révélé les informations suivantes pour la période décennale allant de 1986 à 1995.

Pays/Régions	Flux d'I.D.E (entrées nettes) en Millions USD de 1996									
	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995
Afrique Subsaharienne (AG pays)	838	1670	1303	2788	1008	1731	889	1780	3414	2183
SENEGAL	-10	-5	16	0	62	-9	23	-1	73	1
Pourcentage (%)	-	-	1,2 %	-	6,15 %	-	2,59 %	-	2,14 %	-
Source : S.F.I / F.I.A.S – N° 5 – leçons de l'expérience (I.D.E) – 1997-										

Le commentaire résumé permet de dire qu'il a été constaté un faible taux d'accroissement en matière d'investissement direct, créateur d'emplois.

En effet de 1994, année de la dévaluation du franc à 1996, on note une décélération de l'investissement. Son taux de croissance est passé de 29,2 % du PIB entre 1994 et 1995 à 14,5 % entre 1995 et 1996 ; soit une chute de plus de 50 %. L'emploi au Sénégal se caractérise également par le niveau de l'investissement à haute intensité de capital (exemple des ICS) mais pas de main d'œuvre. Certains investissements donc ne donnent pas la possibilité de sous-traitance qui a résolu une grande partie du chômage dans d'autres pays ;

Ce qui a fait dire, à certains spécialistes macro-économiques la croissance de 5 à 6 % observée au Sénégal depuis bientôt 5 ans, n'a pas été tirée par des Investissements à fort potentiel d'emplois productifs. Les emplois générés émaneraient essentiellement de secteurs non productifs du tertiaire ou de l'informel.

L'investissement Privé s'est caractérisé comme suit :

Sur la période 1995-1997, la FBCF aux prix de 1987, pour les entreprises, est passée de 111 milliards en 1995 à 122.1 en 1996 et à 139 en 1997, soit un taux de croissance moyen annuel de 11.9%. Cette augmentation de la FBCF privée en volume, suit celle de la productivité du capital qui passe de 35.9% en 1995 à 40% en 1996 soit une productivité moyenne sur la même période de 38%.

Certains facteurs comme le niveau de développement mesuré par le PIB ou le PNB par habitant, la taille du marché exprimée par le PIB total et la croissance du marché indiquée par le taux de croissance du PIB réel sont en règle générale les déterminants les plus importants pour les décisions des investisseurs étrangers concernant le lieu d'implantation de leurs capitaux. Il existe d'autres facteurs qui déterminent les flux des IDE : à savoir par exemple la présence de ressources naturelles, la qualité de l'infrastructure et le coût et la productivité de la main d'œuvre.

Cependant toute analyse du potentiel d'accueil doit commencer par les trois déterminants mentionnés en premier lieu et elle doit bien entendu partir de l'hypothèse que les politiques gouvernementales sont favorables à l'investissement étranger.

.Impact du Processus de Libéralisation et de Globalisation sur les Efforts d'Industrialisation et de Développement des Services

Analyse des Politiques de Privatisation et de Libéralisation

Jusqu'à présent, un projet de renforcement des capacités du Secteur Privé a été mis en œuvre et financé par la Banque Mondiale selon cinq (05) composantes, à savoir :

- La Fondation du Secteur Privé (F.S.P) dont l'objectif est d'augmenter la compétitivité et l'efficacité des entreprises et associations privées ;
- Le groupe de réflexion sur la compétitivité et la croissance (G.R.C.C) dont l'objectif est d'identifier les entraves aux activités du secteur privé, de proposer et d'encourager l'adoption des mesures pour les éliminer ;
- Le comité de réforme juridique (C.R.J) dont l'objet est d'améliorer le cadre juridique pour les activités du Secteur Privé ;
- La Cellule de gestion et de Contrôle du portefeuille de l'Etat (ou Cellule de PRIVATISATION) dont l'objectif est d'accélérer l'exécution du programme de désengagement du Gouvernement ;
- L'Agence non créée par l'exécution d'un programme de communication et d'informations afin d'assurer la compréhension et le soutien du processus de réforme.

Il s'y ajoute, compte tenu des enjeux et perspectives de la globalisation économique, l'avènement du TRADE-POINT - SENEGAL qui a pour objectif d'être un Pôle de commerce et un Centre de facilitation permettant aux entreprises de participer activement à la nouvelle dimension du commerce international grâce aux nouvelles technologies de l'information (NTIC - Internet).

a)Analyse spécifique de la production d'énergie électrique

Du côté de la consommation, le Sénégal fait face à deux problèmes majeurs que sont une consommation élevée de charbon de bois (60% du bilan énergétique national) et une dépendance vis-à-vis des importations de pétrole. Le sous-secteur du pétrole est marqué par la vétusté des installations de la SAR ainsi que les distorsions dans le marché. Cette situation se répercute sur le sous-secteur de l'électricité.

La fourniture d'énergie électrique connaît un important déficit du fait des problèmes de gestion, du vieillissement des équipements et des pertes techniques et autres de l'ordre de 20% qui constituent autant d'entraves à l'accroissement de la capacité de production de la SENELEC pour couvrir un déficit estimé à près de 40 Mégawatts en 1994.

Au niveau du prix, la part des produits pétroliers et de l'électricité dans les charges des entreprises reste toujours élevée. Cette situation est due, pour une large part, à la lourdeur de la fiscalité qui frappe les produits importés servant à produire l'énergie conventionnelle et à l'inefficacité de cette production. Ce coût réduit de façon importante la compétitivité des entreprises.

En outre, le taux d'électrification est de 50% en zones urbaines et de 4% seulement en zones rurales. Pour un taux si faible et une demande si forte, le secteur de l'électricité constitue un obstacle réel au développement de l'économie en général, du secteur privé en particulier.

S'agissant des combustibles domestiques, l'objectif général recherché est l'exploitation durable des ressources issues des formations forestières nationales et de promouvoir les énergies de substitution dont la faisabilité technique et économique est assurée.

Dans le sous-secteur de l'électricité, la réforme vise à sécuriser et à garantir l'approvisionnement en électricité des populations et des entreprises, dans de meilleures conditions (qualité, prix), et enfin d'accélérer l'électrification en milieu urbain et rural, pour la porter respectivement à 60% et 15% à l'an 2.000. La réforme prévoit la séparation progressive des fonctions de production, de transport et de distribution, afin de favoriser la concurrence.

A cet effet, de nouvelles lois établissent un cadre juridique de régulation et de restructuration du secteur, avec la privatisation de la SENELEC. Le Gouvernement a décidé d'ouvrir toute nouvelle production au Secteur Privé, notamment selon les formules du BOO (Build Own and Operate) et du BOOT (Build, Own, Operate, and Transfer). C'est ainsi que la SENELEC a récemment négocié son contrat avec un investisseur privé pour l'achat d'électricité suite à la mise en service d'une centrale de 50 MW prévue en mars 1998, selon la formule du BOOT.

Enfin, il importe de souligner que les faibles performances actuelles de la SENELEC (coût de production élevé) permettent de concilier la fixation du prix de cession du KW/h à la SENELEC à un niveau qui encourage l'investissement privé dans la production d'électricité et la tarification aux consommateurs à des prix qui ne soient pas une entrave à la compétitivité.

A ce propos, il importe de noter que la rationalisation de la fiscalité des produits pétroliers a accompagné la libéralisation et la restructuration du secteur de l'énergie et s'est traduite par une baisse importante des prix (de 25% à 30%) pour les industriels.

Au total, l'instauration du nouveau cadre institutionnel est favorable à une implication accrue du secteur privé ainsi qu'à une saine concurrence qui devrait être bénéfique à la compétitivité des entreprises.

Plus récemment, le partenariat de la SENELEC, issu de sa stratégie de privatisation avec l'entrée en capital des privés Canadiens et Français, est remis en cause du fait d'une certaine inefficacité dans la production d'énergie (qui semble perdurer), notamment, par le secteur de la Production industrielle.

b) Analyse spécifique des contraintes pesant sur les PME /PMI

Les PME et PMI du secteur doivent se confronter régulièrement à des contraintes majeures tenant à leur compétitivité et à leurs coûts de production.

En effet elles éprouvent d'énormes difficultés à financer la phase névralgique de recherche – développement de leurs activités d'une part, mais elles manquent structurellement d'infrastructures de démarrage d'autre part. Beaucoup d'opérateurs, bien que disposant de Capitaux à investir, ont peur de se lancer dans les investissements productifs à cause de problèmes de visibilité de leurs avoirs ou de gestion efficace et efficiente du système de production (technologie et main-d'œuvre). A cela s'ajoute le déficit criard de pépinières et d'incubateurs d'entreprises installés dans des sites adaptés aux besoins spécifiques des PME /PMI. En effet, les domaines industriels existants souffrent des maux ci-après :

- Outil de promotion qui bien que ciblé sur les PME / PMI et le secteur artisanal, ne bénéficie pas de système d'encadrement et de formation ;
- Distorsions inopérantes dans les mesures d'incitations fiscales et administratives ;
- Taux d'amortissements élevés des domaines et parfois enclavement de certains villages artisanaux.

ANALYSE DES POLITIQUES D'INTEGRATION SOUS - REGIONALE (DANS L'ESPACE UEMOA)

L'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), créée par le Traité du 10 janvier 1994, est une Organisation sous-régionale d'intégration qui poursuit la réalisation des objectifs que sont :

- le renforcement de la compétitivité des activités économiques et financières ;
- la convergence des performances et des politiques économiques des Etats membres;
- la création d'un marché commun entre les Etats membres ;
- la coordination des politiques sectorielles nationales ;
- l'harmonisation des législations des Etats membres.

Les perspectives se résument sommairement comme suit :

Un marché plus vaste grâce à la préférence communautaire au sein de l'UEMOA qui se manifeste, outre la levée immédiate de toutes les barrières non tarifaires entravant les échanges entre les Etats membres, par l'acte additionnel qui décide la libre circulation en franchise de tous droits et taxes, pour les produits du cru et de l'artisanat ainsi qu'une réduction des droits d'entrée pour les produits industriels originaires de l'Union.

Le tarif extérieur commun (TEC) qui, pour l'essentiel, vise la mise en place d'un système tarifaire propice à une meilleure allocation des ressources productives, à l'amélioration de la compétitivité des économies des Etats membres et à l'intensification de leurs échanges réciproques.

Un marché unifié grâce à un droit d'établissement réservé aux ressortissants de l'union, à une libre circulation des capitaux, à des législations harmonisées notamment en matière de fiscalité indirecte (TVA, droits d'accises, taxation des produits pétroliers...).

Pour ce faire, les principes directeurs d'un code communautaire des investissements ont été déterminés en Mai 1997. Il a été fait aussi, un diagnostic sur l'expérience des codes des investissements appliqués en Afrique et ailleurs, en vue d'identifier les contraintes majeures qui pèsent sur la promotion des investissements dans les Etats de l'UEMOA.

Sont considérés comme produits industriels originaires :

1. Les produits industriels dans la fabrication desquels sont incorporées des matières premières communautaires représentant en quantité au moins 60% de l'ensemble des matières utilisées ;
2. Les produits industriels obtenus à partir de matières premières entièrement importées des pays tiers ou dans la fabrication desquels les matières premières communautaires utilisées représentent en quantité moins de 60% de l'ensemble des matières mises en œuvre, lorsque la valeur ajoutée est au moins égale à 40% du prix de revient (ex-usine hors taxes) de ces produits.

On peut retenir, quelques constats globaux, pour l'industrie sénégalaise évoluant dans l'espace UEMOA, et ceci, en terme d'enjeux réels pour sa politique industrielle. Il s'agit de :

- Un niveau d'industrialisation assez moyen consécutif à un tissu industriel qui est demeuré encore faible car reposant essentiellement sur l'agro-alimentaire avec de sur croît une prépondérance d'entreprises en situation de monopole.
- Une économie fortement extravertie avec des capacités de production relativement optimisées.

- Une situation concurrentielle différenciée selon les secteurs du fait que le TEC a eu pour effet de favoriser le renforcement de certains secteurs réputés être des activités de soutien d'une part, et l'affaiblissement d'autres secteurs considérés comme des industries de consommation d'autre part.
- Une politique industrielle nationale qui a dévoilé ses limites en matière d'impact économique malgré la mise en œuvre de certains mécanismes d'appui récents qui semblaient porteurs de grands espoirs.

ANALYSE DE L'IMPACT DE L'INVESTISSEMENT SUR LE CREATION D'EMPLOI DURANT LES DERNIERES ANNEES

.Analyse Structurale des Emplois dans l'Industrie

Les études assez fiables menées récemment sur la période de 1992 à 1995, ont montré que les effectifs industriels se sont globalement accrus de 2 % par rapport à 1993 (année de référence du dernier recensement dans l'industrie Sénégalaise).

Les variations d'effectifs constatées, ont principalement porté sur les travailleurs saisonniers et journaliers d'une part et le rapport du nombre des travailleurs saisonniers au nombre des travailleurs permanents est très fluctuant d'un secteur à un autre, d'autre part.

L'industrie alimentaire se distingue très nettement comme étant le secteur utilisant le plus de main d'œuvre non permanente.

Dans toutes les catégories d'emplois (permanents ou saisonniers) de tous les secteurs confondus de l'industrie Sénégalaise, il faut retenir que les ouvriers et les employés représentent les $\frac{3}{4}$ des effectifs globaux de l'industrie en 1995 mais également près des 70 % des effectifs permanents.

En ce qui concerne plus précisément les effectifs permanents, la répartition par catégories, est la suivante :

- Cadres Supérieurs	: 03 %
- Cadres moyens et techniciens supérieurs	: 06 %
- Techniciens et agents de maîtrise	: 23 %
- Employés et ouvriers	: 68 %

L'emploi des femmes dans les secteurs industriels se manifeste comme suit :

- Les hommes occupent 91,5 % des effectifs permanents.
- Les femmes représentent seulement 8,5 % des effectifs permanents et 9,2 % de l'ensemble des effectifs globaux.

Ce qui signifie que la proportion d'emplois saisonniers est donc plus importante pour les femmes (40 %) que pour les hommes (34 %).

De façon plus particulière, les effectifs féminins dans l'industrie Sénégalaise, se singularisent par une sous - représentation dans la catégorie des Cadres Supérieurs et une présence relativement plus forte dans la catégorie des Cadres moyens et des agents de maîtrise.

Dans le détail, la répartition se présente comme suit ; en ce qui concerne les emplois féminins dans les effectifs permanents :

- 06 % des emplois totaux de Cadres Supérieurs
- 11 % des emplois totaux de Cadres moyens et Techniciens Supérieurs
- 09 % des emplois totaux de Techniciens et d'agents de maîtrise
- 08 % des emplois totaux d'employés et d'ouvriers

Analyse des Investissements Publics

Notre présente analyse a porté sur l'exploitation de deux PTIP successifs, à savoir le PTIP 1996 - 1998 et le PTIP de 1998 - 2000.

Les Tableaux ci-après permettront d'apprécier les poids relatifs des divers investissements prévus dans les secteurs structurels de l'économie nationale. Par suite, les analyses permettront de mesurer l'importance accordée aux investissements du secteur industriel ainsi que leurs impacts ou leur efficacité attendue en matière de création d'emplois notamment.

Présentation du PTIP 1996 1998

N°	Secteur du PTIP	Montant des Investissements (FCFA)	%
1	Secteur Primaire	102.917 Millions	16,42%
2	Secteur Secondaire	81.503 Millions	13,00%
3	Secteur tertiaire	260.663 Millions	41,58%
4	Secteur quaternaire	181.859 Millions	19,00%
	Totaux PTIP 1996 - 1998	626.942 Millions	100,00%

Présentation du PTIP 1998 -2000

N°	Secteur du PTIP	Montant des Investissements (FCFA)	%
1	Secteur Primaire	294.272 Millions	35,14%
2	Secteur Secondaire	99.162 Millions	11,84%
3	Secteur tertiaire	165.262 Millions	19,73%
4	Secteur quaternaire	278.782 Millions	33,29%
	Totaux PTIP 1998- 2000	837.784 Millions	100,00%

Dans le cadre de notre présente étude, nous précisons d'emblée que la notion de "SECTEUR" est beaucoup plus large que la notion de "secteur" telle qu'elle est définie dans l'économie publique.

Nous prendrons, en conséquence, pour les besoins de notre analyse, comme hypothèse de travail ceci :

Le "SECTEUR INDUSTRIEL" englobera l'ensemble du "secteur secondaire" du PTIP soit un programme d'investissements totaux de 99.162 Millions de FCFA soit : 11,84% du PTIP.

Le "SECTEUR DES SERVICES" englobera l'ensemble des "secteurs : tertiaire et quaternaire" du PTIP soit un programme d'investissements totaux de 444.050 Millions de FCFA soit : 53,02% PTIP.

Sur la base de simulations effectuées lors de l'étude récente (Décembre 1999) relative à la mise en place d'Unité d'appui aux Investissements intensifs en emploi (HIMO) au Sénégal commandité par le PNUD et le BIT dans le cadre du Programme Elargi de lutte contre la pauvreté (PEL CP) il est ressorti ce qui suit :

Les ratios de main-d'œuvre (R.M.O) actuellement atteints, grâce à l'avènement de l'AGETIP, sont de l'ordre de 23,5% en moyenne. Les ratios attendus avec la mise en place de la future cellule HIMO au Sénégal sont de :

- Pour les travaux : 30 à 40%
- Pour les services : 40 à 60%

Nous allons procéder, à la suite de cette étude remarquable citée ci-dessus à des estimations corrélatives sur les potentialités des secteurs industriels et de service en matière de créations d'emplois et de masse salariale pouvant être distribuée aux couches des populations les plus déshéritées, c'est-à-dire les collectivités des zones rurales et les femmes.

Simulations de l'Impact Attendu en Matière de Créations d'Emplois

Sur la Base des Eléments du PTIP 1996 - 1998

Si l'on applique, sur la base des éléments du PTIP 1996 -1998 ci-dessus, un ratio de main-d'œuvre de 35% en moyenne pour le "SECTEUR INDUSTRIEL" et un R.M.O de 50% moyen pour le "SECTEUR DES SERVICES", on atteint une masse salariale globale de l'ordre de 192.201 Millions de FCFA.

Dans l'hypothèse que cette masse salariale va être distribuée à des emplois peu qualifiés avec des salaires au niveau du SMIG soit 40.000 CFA / mois environ, la création d'emplois rapportée à l'année serait d'environ 124.000 emplois au total dans l'ensemble des secteurs de l'industrie et des services.

Les résultats de l'étude HIMO, sur la base des mêmes hypothèses, nous conduisait à une création de 160.000 emplois totaux sur la base du PTIP , ce qui donnerait aux secteurs de l'industrie et des services, une quote-part estimée à près de 77,5%, toutes choses étant égales par ailleurs.

Sur la Base des Eléments du PTIP 1998-2000

La démarche effectuée sur le PTIP 1996 - 1998 a été appliquée également sur les éléments du PTIP 1998 - 2000 . Ce qui a révélé toutes proportions gardées, les résultats ci après :

Nombre d'emplois potentiels conduit par les secteurs de l'industrie et des services : 165.000 emplois environ soit une contribution relative de 79 % sur le total des emplois générés par les investissements publics de la période.

Analyse de la Nouvelle Politique Industrielle (N.P.I) -1990

Il existe au Sénégal une dispositif d'information et de suivi de la nouvelle politique industrielle (N.P.I) qui, sous l'égide la direction de l'industrie, publie trimestriellement un rapport de synthèse (SYMPA). Cela permet de comprendre : Les tendances des niveaux d'évolutions des principaux indicateurs de l'industrie. L'évolution des échanges (exportation et importation) au niveau du secteur industriel. Les paramètres déterminants des activités des entreprises industrielles, tenant à leurs flux commerciaux (ventes et achats) à leurs facteurs techniques de production, à l'évolution de leurs effectifs (permanents et saisonniers).

Evolution des Taux d'Investissement dans le Secteur Industriel

Le taux d'investissement mesuré par le rapport en volume, c'est-à-dire inflation déduite , entre la Formation Brute de Capital Fixe (FBCF) et le Produit Intérieur Brut (PIB) n'a pas dépassé sur la période 1960-1997 le pic de 15 % atteint en 1960. Le taux de 15% est généralement considéré comme étant le taux d'investissement nécessaire pour faire face à l'obsolescence du capital physique. La FBCF est composée de la FBCF des entreprises et ménages- (composante privée)- et la FBCF des administration – (composante publique).

Une première analyse du graphique montre un lien qui semble exister entre la FBCF privée et la FBCF globale, en effet les deux courbes ont le même trend , ce qui laisse supposer le caractère autonome de la FBCF publique dont les oscillations sont comprises dans une fourchette de plus de 2% à moins de 6% de la FBCF totale.

Tableau 1 : Variation annuelle de la FBCF en FCFA de 1987 des agents (en %)

Agents	1994	1995	1996	1997
Entreprises	2	12.5	10	14
Ménages	4.5	11	17.5	-1
Administration	0	7	4.5	5
FBCF	1,7	10,4	9,4	8,7
Source : Guichet unique, MEFP				

Depuis 1994, la FBCF s'est inscrite en hausse en termes réels ainsi que sa productivité. La répartition de la FBCF entre agents n'a pas beaucoup évolué depuis la dévaluation. Ce sont les ménages qui enregistrent, en volume un plus fort taux de croissance (11% en 1995 et 17,7% en 1996) avant les entreprises (12,5% et 10% pour les mêmes années) .

Les estimations de 1997 font état d'un niveau record (14%) en termes de croissance des investissements réalisés par les entreprises contre une légère progression de l'investissement public et un désinvestissement des ménages. Le taux de croissance de la FBCF a légèrement fléchi en 1997 avec 8,7% contre 9,4% en 1996.

La FBCF privée, rapportée au PIB en volume, était de 6.4% en 1994, 6.9% en 1995, 7.2% en 1996 et 7.8% en 1997. Cette faible progression du taux de la FBCF privée combinée aux intentions d'investissements, telles que décrites par les agréments au niveau du Guichet Unique qui ont crû de 28.6% sur 1994-1996 et de 66% entre 1995 et 1996 ; révèle un problème de financement.

Au niveau du Guichet Unique, les demandes d'agrément ont évolué ces dernières années de façon favorable aux activités manufacturières dont les intentions ont été multipliées par près de 3 entre 1993 et 1996.

Tableau 2 : Activités d'agrément des investissements (en milliards).

ANNEES	1993	1994	1995	1996
AGRICULTURE	11.5	9.9	19.3	24.3
ELEVAGE	5.1	1.5	6.1	3.5
PECHE	3.9	8.5	9.3	14.8
ACTIVITES MANUFACTURE	20.8	97.5	49.8	139.1
ACTIVITES MINIERES ET BTP	11.3	1.7	12.2	6.4
TOURISME	13.5	6.5	24.8	19.3
SERVICES P.M.E	2.4	1.8	5.1	3.1
TOTAL (MILLIARDS FCFA)	68.5	127.3	126.5	210.5
Source : Guichet Unique MEFP				

L'analyse de la ventilation régionale des agréments durant la période de 1998 à 1997 montre que les régions de Dakar et Thiès constituent les sites privilégiés des investisseurs privés. La région de Dakar avec 1 096 unités agréées, bénéficierait de 36,5% du montant global des investissements. Quant à celle de Thiès, avec 239 unités agréées, sa part relative serait de 54,1% des investissements prévus.

Les intentions d'investissement sont faibles dans les régions de Saint-Louis, Louga, Ziguinchor et Diourbel où leur niveau se situe entre 3,5% et 1,3%. Pour ce qui est des autres régions, elles représentent moins de 1% : Fatick (0,6%), Kaolack (0,3%), Tambacounba et Kolda chacun (0,2%).

S'agissant du Fonds de Promotion Economique (FPE) en 1995, 75% du montant des financements globaux sont réalisés à Dakar créant ou consolidant 26.156 emplois ; soit 48,8% du total. En ce qui concerne la région de Thiès, elle reçoit 10,8% des financements mais pour un nombre d'emplois faible représentant seulement 8,23% du Total. Les régions de Saint-Louis et Ziguinchor ont bénéficié respectivement de 6,3% et 3,2% du montant des financements. Quant aux autres régions, le niveau des financements y est très faible ; il est compris entre 1,5% à Fatick et 0.05% à Kolda.

Le volume de l'investissement dans la zone franche est en recul depuis plusieurs années, alors que ceux des domaines industriels restent très modérés. Un nouveau mécanisme d'attraction des investissements vient d'être créé avec la loi sur les entreprises franches d'exportation. Comme les entreprises de la zone franche et des points francs, les unités agréées sous ce régime ne bénéficieront pas des accès préférentiels de l'UEMOA.

IDENTIFICATION DES OBSTACLES AU DEVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE ET DES SERVICES

Identification et Classification des Obstacles

Des études très récentes (Décembre 2000) et les dernières concertations du patronat et du BIT à Dakar ont révélé des caractéristiques assez déterminantes du système productif au Sénégal. Il s'agit essentiellement de :

Très forte prédominance du Secteur informel sur le secteur structuré dit moderne. Ceci a engendré une faible intégration des unités de production dans le processus de compétitivité et de concurrence des entreprises sénégalaises notamment dans le contexte de mondialisation. En effet, la contribution du secteur informel, qui utilise près de la moitié (46,9%) des consommations intermédiaires locales, est de 54,2% à la formation du PIB.

Heureusement que, cette prédominance ne touche pas l'essentiel des branches d'activités de nature moderne, à savoir :

- Les industries de corps gras-
- Les industries du sucre et des confiseries-
- Les industries du papier, de l'édition et de l'imprimerie-
- Les industries du pétrole-
- Les autres industries chimiques-
- Les industries énergétiques-
- Les services de postes et des télécommunications.

➤ Relative perte de productivité tenant à un désavantage comparatif découlant des Coûts des facteurs de production tels que : l'électricité, l'eau, les communications internationales, le fret aérien et maritime, et ceci malgré des coûts salariaux unitaires assez compétitifs depuis la dévaluation du F CFA.

➤ Tardif lancement dans la démarche qualité et la certification des entreprises concurrentes des autres pays, même africaines.

En effet la première certification ISO 9000 n'était obtenue au Sénégal qu'en 1997 bien après les Pays du MAGHREB (1993), les Pays anglophones comme le GHANA ou le NIGERIA (1994/1995), certains autres pays de l'UEMOA (Côte d'Ivoire et Mali) dès 1996, l'Afrique du Sud (1993), la Zambie (1994), la Namibie (1995) ou le Botswana (1996), etc.

A l'heure actuelle, seules 08 entreprises sénégalaises sont certifiées ISO 9000 et il s'agit essentiellement de filiales de sociétés multinationales alors qu'aucune d'entre elles n'a la certification ISO 14.000.

➤ Sombre tableau des infrastructures de base au Sénégal notamment en matière d' :

- Infrastructures de transports-
- Infrastructures d'énergie électrique-
- Infrastructures d'hydraulique urbaine-

➤ En ce qui concerne les infrastructures de transports, les handicaps principaux du Sénégal tournent autour :

D'un réseau routier assez défectueux et inadapté aux besoins de transports des marchandises par voie terrestre.

D'une nette contre-performance de notre réseau de transport ferroviaire notamment vers le MALI.

De contraintes de compétitivité-prix sur les marchés régionaux et internationaux-

➤ En ce qui concerne les infrastructures d'énergie électrique, l'essentiel repose sur la mauvaise qualité de la production et de la distribution de l'énergie dont les conséquences fâcheuses sont :

- La détérioration des équipements de production.

- Les pertes de marchés consécutives aux nombreuses coupures d'électricité et se traduisant par des pertes de chiffres d'affaires de l'ordre de 6 à 11% (entre Juillet et Septembre 2000 par exemple).

➤ En ce qui concerne les infrastructures d'hydraulique urbaine, il existe :

- Un déficit chronique d'approvisionnement en eau potable de la région de Dakar qui dure depuis 15 ans.

- Une réaction trop tardive des autorités dans le processus de résorption de ce déficit d'approvisionnement en eau qui se chiffre à plus de 100.000 m³/jour.

➤ Faible taille des marchés nationaux et l'insuffisance des investissements en ce sens que la taille large d'un marché favorise un contexte de concurrence telle qu'elle stimule un processus d'apprentissage déterminant pour la compétitivité et la pérennité des entreprises. Il s'y ajoute, qu'au-delà de l'apport en ressources, les flux d'investissements directs notamment étrangers, ont pour finalité de générer des effets induits positifs à travers, par exemple, le transfert de savoir-faire technique.

- L'inefficacité voire la faiblesse des services publics de l'ETAT dans leurs pratiques diverses à savoir : le délai d'instruction des dossiers d'agrément, la longueur des procédures administratives (par exemple : blocage de matériels en admission temporaire dans le secteur BTP).

Il reste entendu que l'efficacité en matière administrative est un facteur - clé dans la compétitivité des industries nationales face à la concurrence internationale.

- La faiblesse du dispositif institutionnel d'appui au secteur privé qui comprend, entre autres : l'appui à la gestion, l'appui technique, l'appui à la recherche de financement ainsi que la promotion des entreprises.

En effet, ces différentes formes d'appui ont toujours été assurées par le secteur privé lui-même à ; travers les chambres de commerce, les chambres de métiers, le patronat, certaines associations dynamiques d'hommes d'affaires avertis, etc. à l'exception de certaines structures spécifiques d'appui mises en place avec l'assistance des Bailleurs de fonds.

- L'insuffisance des industries et des services de soutien à l'ensemble des autres branches et secteurs de l'industrie globale.

En effet, dans tous les pays émergents, il existe des industries de tête de grappe qui, à l'instar des infrastructures de base, jouent un rôle-clé sur le processus de compétitivité de l'industrie dans sa globalité.

Ce qui, effectivement, suppose l'existence d'un marché ayant la taille critique nécessaire pour favoriser le développement des entreprises liées à la grappe industrielle.

La vétusté des équipements (matériels , absences de pièces de rechanges) est une cause de faible productivité et de frais d'entretiens trop élevés.

En effet, nombre d'industries sénégalaises ont, en moyenne, plus de 25 ans d'âge et leurs appareils de production sont très vieux. Ce qui nécessite la mobilisation de ressources financières et humaines importantes pour plusieurs entreprises de production.

Des études récentes ont démontré que :

Pour certains entreprises de la place, la fabrication d'un produit requiert, avec les équipements actuels, 2,44 heures au lieu de 0,44 heure avec des équipements modernes.

Analyse critique des infrastructures d'accueil des entreprises du secteur industriel.

Dans cette analyse, on essaiera de faire une critique sommaire de nos zones franches industrielles.

En effet, au Sénégal, on a observé à la fin des années 70, la création de domaines industriels à Dakar et dans les régions. Ces domaines sont réputés être à mi-chemin entre un incubateur et un parc industriel.

Au bout de 20 ans, il y a actuellement un certain constat d'échec de la stratégie de promotion des PME / PMI.

Le seul domaine relativement fonctionnel et disposant d'infrastructures adéquates se trouve à DAKAR mais ne favorise pas des issues véritables à la privatisation des infrastructures.

Il demeure, par ailleurs, constant des besoins importants en nouvelles infrastructures d'accueil des entreprises à cause des prix relativement élevés et de la disponibilité insuffisante des terrains.

De nouveaux domaines industriels annoncés depuis cinq ans, sont toujours en état d'attente, pour l'implantation des entreprises industrielles dans les sites de PIKINE, de GUEDEAWAYE et de MBAO, grâce à la Coopération allemande.

Le code des investissements et les procédures du guichet unique au Sénégal, sont réputés pas suffisamment incitatifs dans le cadre de la mise à disposition notamment d'investissements étrangers privés, de complexes industriels, à l'image de ce qui se passe par exemple en COREE, dans les pays d'ASIE, en général.

A l'heure actuelle, une bourse de sous-traitance et de partenariat (B.S.T.P) a été mise, récemment, en place au Sénégal, grâce à l'ONUDI dont le rôle fondamental est la mise en place d'un système d'informations économiques et technologiques en vue de :

- Promouvoir le développement et l'organisation du tissu industriel.
- Optimiser les investissements pour une meilleure rentabilité.
- Susciter des développements et des initiatives de partenariat, pour favoriser l'intégration nationale et accroître la productivité.

Il faut noter qu'il vient de se produire un événement majeur au Sénégal, avec l'alternance politique qui s'est passée ; il s'agit de la création de l'A.P.I.X (Agence pour la promotion des Investissements et des Exportations) qui fait suite aux recommandations du Patronat lors de l'étude relative à la stratégie de développement du secteur Privé, élaborée justement par l'actuelle Directrice de l'A.P.I.X dans son ex - Cabinet de Consultance.

Sur le volet important et stratégique du facteur travail, en termes de main d'œuvre qualifiée et de compétences disponibles, on observe l'absence d'un dispositif efficace d'intermédiation et d'information sur le marché du travail.

Le service de la Main d'œuvre qui exerce cette mission a perdu sa capacité d'intervention depuis la libéralisation du marché du travail intervenue en 1997.

Les besoins d'information sur le marché de l'emploi et d'appui à l'investissement que peuvent apporter la transparence et l'efficacité du marché du travail restent encore très faiblement pris en charge, même si on observe une certaine redynamisation de la Main d'œuvre en faveur de la mise en œuvre de la Convention Nationale Etat-Employeurs pour la promotion de l'emploi des jeunes.

Par ailleurs, il faut noter, avec bonheur, l'émergence du projet d'appui aux petites entreprises du Sénégal, dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Intégré de Développement Industriel de l'ONUDI au Sénégal (P.I.S) – Ce projet qui a démarré en septembre 2000 sous la tutelle du Ministère des Mines, de l'Artisanat et de l'Industrie, pour une durée totale de 3,5 ans avec une phase I (prioritaire) de 45 ans s'étendant sur les régions de Dakar, Thiès et Saint-Louis, a révélé le diagnostic suivant :

a)Secteur formel

L'analyse de la structure du Secteur Privé formel du Sénégal a permis de constater que :

- L'emploi et la production de V.A. sont concentrés dans le segment des grands entreprises (ayant plus de 50 emplois salariés)
- Cinq 5% des unités industrielles soit environ 70 entreprises fournissent 80% des emplois formels et 80% de la VA totale.
- Seuls deux (10) grosses entreprises industrielles produisent 70% de la richesse nationale ;
- La majorité des entreprises enregistrées est représentée par les MPME (micro, petites et moyennes entreprises), c'est-à-dire ayant entre 3 et 50 salariés ;
- Les PMI sont essentiellement localisés à Dakar (87%), Thiès (4%) et Saint-Louis (3%) ;
- Le segment des PMI (entre 16 et 30 emplois) fait montré d'un dynamisme de croissance particulièrement louable et significatif dans l'emploi (19%) et dans la création de V.A. (14%) et ceci dans l'ensemble des secteurs industriels et de services ;
- Le segment des entreprises industrielles, ayant entre 3 et 30 emplois a réalisé les performances moyennes de 400 Millions de C.A. et de 100 Millions de Capital fixe. Ces valeurs sont quand même, à relativiser, compte tenu de la forte présence d'un secteur informel parallèle ;
- Les entreprises industrielles (16 à 50) emplois) ont une meilleure productivité du capital que les grosses entreprises ;
- Les entreprises du segment (31 à 50 emplois) ont une meilleure productivité du travail que les grosses entreprises ;

- Dans l'ensemble, le segment des PME /PMI valorise les facteurs de production avec une rentabilité supérieure ou au moins égale à celle des grosses entreprises.

Tout ceci confirme l'intérêt d'une politique de rééquilibrage du tissu productif basée sur le développement des PME /PMI

b) Secteur informel

- Les opérateurs du secteur informel représentent un poids très significatif parfois plus important que le secteur formel à l'instar de l'UNACOIS, par exemple les données ci-après en donnent une certaine idée ;
- Les entreprises informelles représentent quelques 470.000 unités avec une moyenne de 2,7 emplois par unité brassent et près de 1926 milliards de F CFA de C.A. par an (hors secteur primaire en 1998) ;
- Le taux de V.A. atteint dans le secteur informel est supérieur à celui du secteur formel avec des immobilisations s'élevant à quelques 167 milliards de F CFA ;
- Le secteur informel se distingue, également par :
 - Un secteur de micro-activités urbaines et des petits métiers employant 600.000 personnes (soit 50% de l'ensemble des effectifs de l'informel) ;
 - Un secteur commercial accaparé par les Libano-syriens et les dynamiques « Baol-Baol » ;
 - Un secteur artisanal relativement structuré autour des « métiers » regroupent 80.000 entreprises artisanales employant près de 160.000 personnes réparties comme suit : artisanat de production (68%) artisanat de services (13%), artisanat d'art (13%) ;
 - Un secteur émergent constitué de petites entreprises situées à la frontière du formel et de l'informel.

IV - RECOMMANDATIONS

En vue de marquer leur pleine efficacité en matière de création de richesses nationales, de génération d'emplois productifs et notamment afin de réaliser un impact assez favorable dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, les investissements industriels doivent s'insérer dans un processus de croissance économique tirée par des facteurs d'intensification de la main-d'œuvre notamment non spécialisée.

Cela signifie, tout simplement, qu'il y a des défis majeurs à relever au niveau des entreprises industrielles en vue de leur insertion optimale au niveau du marché mondial. On retient, de facto, comme postulats, que les exigences actuelles du marché mondial en terme de rapidité, de souplesse, de réactivité et de qualité, en se radicalisant et en se généralisant, imposent aux entreprises en quête permanente de survie et de développement.

Cela suppose évidemment la mise en œuvre d'une démarche qualité pour la productivité globale, le renforcement des compétences professionnelles tenant à l'amélioration de cette productivité d'une part, et à la valorisation des coûts unitaires de main-d'œuvre d'autre part.

Il reste entendu que ces stratégies doivent trouver un soubassement en la maîtrise de l'information technique, commerciale et financière grâce à une utilisation efficiente et optimale des NTIC.

Mécanismes institutionnels

Compte tenu de la faiblesse du dispositif institutionnel d'appui au secteur industriel telle que diagnostiquée plus haut, certaines mesures peuvent être préconisées comme suit :

Le développement de PME/PMI en s'inspirant d'expériences pilotes réalisées dans des pays dont les tissus industriels sont apparus comme les plus présents dans le processus d'intégration économique ainsi que dans les filières ou ces pays disposent d'avantages comparatifs certains.

La mise en place et l'opérationnalité effective de la Bourse de sous-traitance et de partenariat (B.S.T.P) avec une connexion prévisible de mise en place future (à encourager) d'un réseau régional de bourses de sous-traitance. Les effets positifs de la BSTP sont résumés à travers le schéma suivant :

Pour ce faire les mesures proposées dans la stratégie de développement du secteur privé sont essentiellement axées sur :

- La poursuite de la simplification des procédures administratives-
- L'achèvement dans les meilleures conditions d'efficacité économique de la libéralisation du commerce et du renforcement de la concurrence-
- L'aboutissement à bon terme du programme de privatisation des entreprises publiques et para -publiques-
- La bonne adaptation de la législation du travail-
- La poursuite de la réforme de l'administration publique et l'amélioration de la gestion des ressources de l'ETAT-
- La mise en œuvre de dispositions fiscales plus équitables, plus stables et plus simples.

Types et nature d'investissements porteurs d'emplois productifs

Une étude détaillée du programme triennal d'investissements prioritaires (PTIP) 1998- 2000 dans tous les secteurs et de toutes natures nous a permis d'estimer que les projets éligibles "HIMO" varient entre 50 et 60% des travaux d'infrastructures(tous secteurs confondus) soit près de 40% du PTIP global.

Ces estimations nous ont amené à évaluer le montant approximatif des travaux éligibles HIMO dans le PTIP (1998 - 2000) à près de 358 milliards de F CFA soit 120 milliards de F CFA par année.

Nous pensons qu'il s'agit là, d'un argumentaire fort pour favoriser l'émergence d'investissements intensifs en emplois et dont l'impact social serait orienté vers une réduction de la pauvreté. Les présentations du secteur industriel élaborés au chapitre II tant au plan numérique qu'au plan des sous - secteurs d'activité, ont donné une idée du niveau de priorisation à retenir dans l'appui aux différents types et natures d'investissements industriels.

Par ailleurs, les investissements doivent être capables d'apporter une valeur ajoutée à l'entreprise sénégalaise grâce à leurs potentialités en matière d'innovation et de recherche - développement. Il s'agit des caractéristiques propres à l'émergence de START - UP, à savoir :

Innovation du fait du secteur d'activité (NTIC ou Biotechnologies, par exemple) ou grâce à des modes de commercialisation ou de développement réputés audacieux ou révolutionnaires dans le cadre d'un environnement rendu attractif et incitatif, à la fois, par les pouvoirs publics.

Intégration, des activités productives, impulsée par des pôles de compétitivité créés sur des segments stratégiques de filières et relayés de diverses manières par des sous traitants avec tous les effets d'entraînement induits dans le système de la production industrielle.

Secteurs et filières d'activités à forte valeur ajoutée

La présentation sectorielle des entreprises du secteur industriel a permis de renforcer le choix prépondérant déjà perceptible au plan de l'analyse numérique et qui donnait le classement effectué au chapitre précédent.

Par suite, l'étude des domaines d'activités spécifiques liées au secteur BTP à partir des justifications contenues dans l'étude HIMO citée ci-dessus, permet de valider leur quote part numérique de 15,68 par rapport au secteur global de l'industrie.

A l'issue de tout ce qui précède, nous proposons l'appui des secteurs d'activités ci-après que nous pouvons considérer prioritaires dans le secteur industriel, sur la base des critères : emplois et valeur ajoutée.

Il s'agit de, par ordre de priorité :

- Secteur des industries alimentaires
- Secteur de l'industrie chimique
- Secteur de l'industrie Bois, papier et carton
- Secteur de l'industrie mécanique
- Secteur de l'industrie textile, confection, cuir

- Autres secteurs liés au BTP et à l'industrie des matériaux de construction.

Cet appui, à la fois, institutionnel, technique et financière devrait s'orienter massivement vers les petites et moyennes industries pour les raisons simples ci-après

Le recensement de 1995 dans l'industrie sénégalaise a révélé que les grandes industries apportaient 67 % du nombre total des emplois permanents créés pour une valeur ajoutée de 81 % tandis que les petites et moyennes industries, ensemble, apportaient 33 % du nombre total des emplois permanents créés dans l'industrie globale pour une valeur ajoutée de 18 % seulement. On pourrait dire que leur " coefficient multiplicateur d'emplois " est de 1,83 pour les grandes industries.

Les éléments démontrés ci-dessus montrent encore une fois que les PME sont capables d'engendrer une plus grande efficacité économique dans la génération d'emplois, de création et de distribution des revenus salariaux et corrélativement de meilleure implication dans le processus de lutte contre la pauvreté.

Les filières industrielles qui semblent être en position de priorité, ont besoin nécessairement de politiques d'accompagnement. Il s'agit de : l'arachide, les fruits et légumes, le coton et les produits de la pêche en ce sens qu'elles relèvent du secteur numéro 1 qu'est l'industrie alimentaire.

Ces politiques d'accompagnement peuvent se résumer comme suit :

- Création d'un certain nombre de structures d'appui au secteur privé et de réflexion sur l'environnement des affaires dans le cadre d'un vaste projet d'appui au Secteur privé : le GRCC (Groupe de Réflexion sur la Compétitivité et la Croissance), la FSP (Fondation Secteur Privé), le CRJ (Comité de réforme Juridique) et le FPE.
- Définition d'un programme d'Orientation pour l'Industrialisation du Sénégal (PRISE) pour la valorisation des ressources naturelles (minières, agricoles et halieutiques).

Compte tenu de la neutralité de l'impact du TEC sur l'industrie du fait d'un équilibre relatif entre les secteurs dits " menacés " et d'autres potentiellement " favorisés ", il s'avère nécessaire que les industries dites de soutien, telles qu'identifiées à travers les grappes industrielles, favorisent et renforcent la compétitivité des produits ci-après :

Produits pouvant bénéficier de la réforme :

- Carton
- Peinture
- Acide phosphorique
- Boite métallique
- Produits sensibles aux réformes tarifaires et à certains autres scénaris:
- Savon
- Coton
- Tissu
- Bière

CHAPITRE IV : INVESTISSEMENTS EN MILIEU AGRICOLE ET RURAL

I - LES REFORMES DU SECTEUR AGRICOLE

□

■■■■■ DE L'EXYHOL3 RONTXHSJUEFGH⁵ □

La Nouvelle Politique Agricole (NPA) a été mise en œuvre au milieu des années 80. Elle visait l'autosuffisance vivrière à 80%, le relèvement du niveau de vie des populations rurales et la réduction du champ d'intervention de l'Etat. Ses objectifs et stratégies sont définis dans le cadre d'une approche intégrale de développement par produit et par filière.

Les objectifs, fixés dans la filière céréalière, visaient essentiellement l'augmentation de la production et l'introduction de variétés adaptées aux différentes zones écologiques. L'accroissement de la production devait s'accompagner d'un certain nombre de mesures favorisant la limitation des importations par une plus grande promotion des céréales locales.

Au niveau de la filière arachidière, étaient recherchées l'augmentation de la production en vue de relever les revenus des masses rurales et l'amélioration de la performance de la transformation industrielle.

S'agissant du coton, les mesures devaient porter sur l'accroissement de la production en vue de relancer les exportations de coton et d'atteindre les capacités d'égrenage de 60.000 tonnes.

En ce qui concerne la canne à sucre et la tomate industrielle, les objectifs visaient la satisfaction des besoins de la consommation locale et l'amélioration de la compétitivité.

Dans le domaine horticole, étaient poursuivis l'autosuffisance en pommes de terre et en oignons mais aussi la génération d'un surplus exportable en fruits et légumes.

Avec l'avènement de la NPA en 1984, la fonction de crédit, assurée jusque là essentiellement par les sociétés Régionales de Développement Rural (SRDR) et les projets, est confiée au secteur privé. La CNCAS, créée dans ce cadre en 1985, constitue la pièce maîtresse du système de crédit agricole mis en place.

Les actions menées dans le cadre de la nouvelle politique agricole ont porté sur:

- une plus grande responsabilisation du paysan avec un transfert de certaines missions anciennement dévolues aux organismes publics grâce à la réforme du système coopératif et à la révision du mode d'encadrement ;
- une révision de la politique des prix en matière d'intrants axée sur :

⁵ La Nouvelle Politique agricole: 1984 - MDRH

- la suppression progressive des subventions engrais jusqu'en 1990 ;
 - le transfert au secteur privé des fonctions de distribution ;
 - la libéralisation des importations d'intrants ;
- une réduction du rôle des organismes publics et des subventions qui leur étaient octroyées ;
- la mise en oeuvre du plan céréaliier avec un objectif de satisfaction de 80 % des besoins alimentaires à partir de la production intérieure en l'an 2000.

En conclusion, ces politiques, ont permis globalement de supprimer certains dysfonctionnements importants du marché liés à une intervention massive et peu efficace de l'Etat, mais n'ont pas cependant pas pu trouver les réponses adéquates pour assurer une plus forte croissance du secteur agricole et une amélioration de la productivité.

Ainsi on peut noter que:

- les questions de prix relatifs entre les céréales et les cultures de rente n'ont pu refléter les objectifs des politiques économiques,
- le niveau des prix de l'arachide a continué, à connaître à certains moments, des évolutions divergentes par rapport aux cours sur le marché mondial comme par exemple la hausse de 1985 (33 %) qui a correspondu à une baisse de 45 % du cours mondial,
- une analyse du prix réel au producteur pour l'arachide fait ressortir une baisse de 53 % en termes réels sur la période 1961- 1991 ;
- les filières d'exportation manquent de compétitivité et accumulent des déficits importants.
- les déficits enregistrés par les filières coton (1,629 milliards en 1993) et arachide (4milliards en 1993) confirment les difficultés des filières traditionnelles d'exportation.
- le prix du riz local ne permet pas, en l'absence de subvention, de dégager un niveau de rémunération suffisant pour le producteur.
- la fin du programme agricole avec pour conséquence un arrêt de la distribution des matériels agricoles qui, conjuguée à la baisse des revenus a entraîné un désinvestissement dans le secteur et un sous-équipement du monde rural,
- un système de crédit approprié n'a pu être mis en place pour assurer à la fois un approvisionnement suffisant des producteurs en intrants tout en garantissant aux opérateurs un revenu adéquat,
- l'absence de technologies appropriées résulte du fait que les résultats de la recherche sur les techniques et intrants n'ont pas été utilisés lorsqu'ils existaient.

1.2 - LE PROGRAMME D'AJUSTEMENT SECTORIEL AGRICOLE (PASA)

Les objectifs généraux du PASA

Les objectifs ci-après :

- la croissance agricole soutenue ;
- l'amélioration de la sécurité alimentaire ;
- une meilleure gestion des ressources naturelles (sols, eaux, forêts) ;
- la sécurisation foncière ;
- la génération d'emplois et l'accroissement des revenus en milieu rural ;
- la promotion de l'investissement privé et de l'efficacité des dépenses publiques ;

Pour atteindre ces objectifs, le P.A.S.A procède d'une manière générale :

- à une modification des prix et des revenus au bénéfice des producteurs de biens agricoles échangeables tout en assurant un équilibre financier interne des filières.
- au niveau du régime des échanges intérieurs et extérieurs, à la libéralisation des prix et du commerce ;
- à la mise en place d'un système de flexibilité des prix devant permettre d'établir une structure de prix proche de celui constaté sur le marché mondial.

Les mesures du PASA

Dans ce cadre, les réformes ci-après ont été menées :

- 1- libéralisation des prix et de la commercialisation intérieure et extérieure des produits et des intrants agricoles ;
- 2- désengagement de l'Etat au profit du secteur privé de toutes les activités marchandes afin de se consacrer aux missions de service public telles que la définition de politiques, la recherche agricole, la vulgarisation, le suivi-évaluation, les missions de police et de gestion des calamités naturelles ;
- 3- définition et mise en place d'un cadre juridique assurant la sécurisation foncière des exploitations agricoles.
- 4- création d'un cadre incitatif à l'investissement privé ;
- 5- mise en oeuvre et au suivi de programmes de dépenses agricoles d'investissement et de fonctionnement compatibles avec les ressources budgétaires disponibles.

Le mécanisme de protection tarifaire du riz local

Le Sénégal a retenu pour objectif de promouvoir la production locale de riz. Cette promotion passe par une amélioration de la productivité mais aussi de la compétitivité par rapport au riz importé.

Toutefois, afin de concilier l'intérêt des producteurs et des consommateurs, ce taux de protection doit être modulé. C'est pourquoi le système de protection proposé ci-dessous est applicable pendant trois ans et sera revu dans l'optique d'une dégressivité qui amènera le producteur à améliorer ses coûts de production.

Le taux de protection comprend la taxe normale de 16% et un prélèvement compris entre 0 et 30% et qui cumulés ne peuvent dépasser 46%. Ces taux sont applicables à la valeur de référence CAF.

1.3 - Le Programme d'Investissement du Secteur Agricole (PISA).

Ses principales composantes sont: le Programme des Services Agricoles et d'Appui aux Organisations Paysannes (PSAOAP), le Programme National d'Infrastructures Rurales (PNIR), le Programme Spécial de Sécurité Alimentaire (PSSA), le Programme de Modernisation et d'Intensification Agricole (PMIA) et le Programme de Promotion des Exportations Agricoles (PPEA), etc.

Ces programmes sont appuyés par des programmes transversaux qui concernent :

- le Programme de Gestion Intégrée des Eaux et des Sols (PGIES),
- le Programme de Développement de la Petite Irrigation (PDPI)

II - Contraintes du secteur agricole et rural

Le secteur agricole au Sénégal est confronté à une série de contraintes dont les plus importantes sont :

2.1 - La question foncière

La décentralisation a permis un transfert de pouvoirs de gestion des terroirs aux collectivités locales.

Ce transfert n'est cependant pas sans incidences sur le mode de gestion et d'appropriation des terres et les, modes d'appropriation, d'exploitation et de transmission

Depuis le transfert de compétences en matière d'affectation foncière au profit des conseils ruraux, aucun support réglementaire précis n'encadre les conseillers ruraux dans leur gestion foncière (même le plan national d'action foncier n'a pas encore été mis en application).

Les élus locaux, livrés à eux-mêmes ont affecté les terres de leurs communautés de façon anarchique. Des transactions sur la terre, contraires à la loi, s'y développent.

Les femmes constituent par ailleurs une catégorie encore marginalisée dans l'accès à la terres ; ce qui rend leur situation encore plus précaire en milieu rural

En effet dans certaines régions, les hiérarchies sociales traditionnelles continuent à influencer l'accès à la terre ce qui limite la participation des femmes aux activités économiques agricoles

Par ailleurs, les collectivités locales ne disposent pas d'un appui pour la réalisation de plan d'occupation et d'affectation des sols. Elles ne sont pas encore en mesure d'élaborer un plan de développement local, de choisir et de définir les différents domaines d'occupation rationnelle des terres

Enfin et d'une manière générale, la réflexion sur le statut du foncier au Sénégal pose le problème de la rentabilité financière des activités de production. Le problème de l'accès au foncier pour les non-résidents (éventuels promoteurs agro-industriels) reste d'actualité dans les zones d'aménagement hydro-agricole

Cette question soulève implicitement le problème de la privatisation, et plus particulièrement l'octroi de garanties réelles permettant de sécuriser l'investissement.

2.2 - Les contraintes climatiques

La pluviométrie

Les dernières décennies ont été caractérisées par une baisse de la pluviométrie surtout dans la partie Nord du Sénégal où les niveaux de précipitation sont inférieurs à ceux des années 50.

Cette baisse de la pluviométrie s'accompagne d'une mauvaise répartition spatiale et temporelle qui influe négativement sur les performances de l'agriculture pluviale.

Ainsi les cycles de sécheresse récurrentes ont eu un impact négatif sur les nappes phréatiques dont les conséquences sont le tarissement des puits et la remontée du sel dans les terres.

2.3 - Les sols

Les sols sont généralement très pauvres en certaines composantes biochimiques et matières organiques. En outre on constate une érosion éolienne très poussée dans la zone Nord durant la saison sèche et un phénomène de ruissellement au Centre et au Sud du pays.

L'essor démographique (2.7%) par an et l'urbanisation rapide que connaît le pays ont conduit à des pertes de surface en particulier dans la zone des Niayes.

Cet essor démographique s'est en effet accompagné d'une expansion parallèle des surfaces cultivées d'autant plus importante que le rendement des cultures n'a connu que des progrès irréguliers pour les cultures de rente, une stagnation ou régression des cultures vivrières.

Le déficit chronique des pluies et les sécheresses ont ainsi réduit la production agricole, exacerbé la pression des pâtures sur les espaces pastoraux et aggravé la dégradation des sols.

L'extension des surfaces cultivées au détriment des jachères et l'exportation des éléments minéraux dans les récoltes associée à une réduction des restitutions organiques et une très faible utilisation des engrais inorganiques ont abouti à un bilan organo-minéral catastrophique.

Si dans le passé une culture extensive permettait avec des rendements modestes de fournir une production vivrière relativement stable, la pression démographique a poussé les agriculteurs à exploiter des terres toujours plus marginales avec comme conséquence une disparition des jachères.

En effet, les terres mises en jachère nécessitent entre 7 et 15 ans pour se régénérer. Or le paysan ne peut se permettre de se passer de terres sur des périodes aussi longues ; ce qui l'enferme dans le cercle vicieux de l'exploitation de terres de plus en plus marginales pour satisfaire des besoins pressants.

Ainsi, la pratique de cette culture extensive a pour conséquence une dégradation accélérée de la fertilité des sols et une détérioration de l'environnement

2.4 - Financement

La question du financement est cruciale pour les activités agricoles et bien que parfaitement identifiée, elle ne trouve toujours pas de solution satisfaisante

Certes la politique du crédit rural a connu des évolutions significatives depuis 1990 suite à un bilan diagnostic qui en a été fait.

Le financement de l'agriculture est assuré actuellement par la CNCAS et l'appui financier apporté par un certain nombre de structures qui évoluent en milieu rural.

L'insuffisance du crédit disponible pour l'agriculture constitue une des principales contraintes pour une croissance de la production.

A titre d'exemple, pour la campagne agricole 1998/1999, le monde rural a bénéficié d'un crédit de 19.5 milliards de Fcfa pour une demande globale de 30.5 milliards de Fcfa, soit une couverture de 64% des besoins.

Sur ce montant, la CNCAS qui est le bailleur officiel du secteur a contribué pour 54% des besoins en financement.

Les taux du crédit, les conditions d'octroi et le montant des apports personnels demandés par les banques font que la majorité des agriculteurs ne peuvent accéder à ce type de crédit et sont donc obligés de se tourner vers d'autres sources de financement.

La première source exploitée par les paysans est constituée de revenus tirés d'activités extra agricoles.

Celles-ci contribuent pour un pourcentage non négligeable dans le budget d'exploitation et varient en fonction des zones selon leurs ressources (surtout forestières) et les possibilités de diversification (petit commerce, artisanat, transport et.).

La seconde source de financement de l'exploitation agricole est constituée par les revenus tirés de l'émigration. Dans certaines localités à très fort taux d'émigration (Fleuve, Kolda, Louga) les émigrés constituent les premiers bailleurs de l'activité économique.

Pour faire face aux contraintes de financement il est de plus en plus fait recours au système décentralisé avec le crédit mutualisé à la base.

Toutefois, ce type de crédit souffre de deux handicaps que sont leur faible taux de couverture géographique et la faiblesse de l'épargne rurale.

Ainsi, même avec le crédit mutualisé en appui au crédit formel de la CNCAS, il reste toujours une demande relativement importante de crédit agricole non satisfaite.

2.5 -La formation

Une des principales contraintes à l'accroissement de la productivité et de la production rurale est sans aucun doute le faible niveau de formation des ruraux.

Le niveau de scolarisation extrêmement bas interdit toute appropriation rapide des innovations technologiques susceptibles de relever la productivité. Le monde rural vit ainsi largement dans un système de reproduction des techniques qui laisse très peu de place à l'introduction de méthodes nouvelles d'organisation du travail.

L'exode qui touche en priorité les jeunes scolarisés ne permet pas non plus au monde rural de tirer profit des efforts de scolarisation; enfin, une formation souvent très éloignée des besoins immédiats de l'agriculture ne participe pas à l'amélioration du savoir-faire des populations.

Dans ce contexte, la formation contre toute attente, devient souvent un facteur d'exode et non plus d'insertion dans l'économie rurale des jeunes qui sont tentés par les villes à la recherche de meilleures conditions de vie.

Quant aux femmes et en particulier les jeunes filles, leur exclusion du système d'éducation a eu pour conséquence de retarder leur insertion dans le système de production moderne et de participer à l'accroissement des revenus des ménages.

Aujourd'hui, de par leur dynamisme elles démontrent qu'elles constituent des moteurs importants de l'économie rurale qu'elles animent à travers des activités à très haute valeur ajoutée (transformation et conservation des produits, petite production marchande) ou dans des maillons déterminants comme les système mutualiste de crédits.

III -Impact des politiques agricoles

L 'analyse des statistiques agricoles au cours des dix dernières années montre que l'application des politiques agricoles a entraîné une régression de la production céréalière.

Les productions ont connu une progression erratique de plus le taux de progression ne dépasse pas 0.4% par an.

Les taux de croissance annuels ont donc été bien inférieurs au taux de croissance démographique (2.9%).

3.1 -Sur la Production

Les céréales

Les taux de croissance annuels de 1986 à 2000 où a été mis en place le Plan Céréaliier ont été de 0.9% pour le mil et le sorgho, 2.3% pour le maïs et 0.3% à 0.5% pour le riz paddy.

Les autres produits vivriers ont quant à eux connu des performances aussi médiocres qui se situent entre 0.9% et 1% par an.

L'arachide

L'impact des politiques agricoles sur les filières arachidières a conduit à une crise combinée de production et d'approvisionnement.

Ainsi les productions ont plafonné respectivement à 640000 tonnes pour l'arachide d'huilerie et 38000 tonnes pour l'arachide de bouche alors que les objectifs de l'Etat étaient d'atteindre par an 1000000 de tonnes pour l'arachide de bouche et 80000 tonnes pour l'arachide de bouche.

Ces contre-performances sont imputables à une faible intensification, à la baisse de la qualité du matériel génétique, à l'existence d'un prix au producteur non rémunérateur et à une baisse de la main-d'œuvre surtout dans le bassin arachidier (exode rural, émigration).

Le coton

S'agissant du coton les résultats des dix dernières années de campagne montrent que les superficies ont été de 41000 hectares pour des productions moyennes de 30000 tonnes par an. Ces résultats sont en deçà des objectifs fixés qui étaient de 50000 hectares de superficies emblavées et de 55000 tonnes de production en l'an 2000.

Un prix au producteur peu incitatif et un parasitisme non maîtrisé et le désengagement de la SODEFITEX de l'appui seraient les facteurs explicatifs de ces contre-performances.

Les produits de diversification

Elles concernent principalement le niébé, le sésame, le manioc, la pastèque.

Dans le cas de ces produits les superficies et les productions ont connu une évolution positive avec une croissance moyenne annuelle de 10% et 6% respectivement.

Les produits horticoles

L'horticulture a connu une évolution positive sur les dix dernières années.

Ainsi le taux de croissance annuel a été de l'ordre de 10%, avec une prédominance des cultures légumières.

Malgré ces performances le secteur est en deçà des objectifs qui lui étaient assignés.

Parmi les raisons explicatives notons des coûts d'exploitation élevés (tarifs de l'eau), des problèmes de commercialisation, de stockage, de conditionnement, de transport (fret aérien) et du crédit.

En conclusion, il ressort que les productions agricoles ont été en deçà des objectifs.

Plusieurs raisons peuvent être évoquées mais les plus récurrentes ont trait aux difficultés d'accès au crédit et aux intrants, de l'inefficacité de la politique de commercialisation et la baisse de la fertilité des sols.

3.2 - L'emploi rural

Une des incidences de ces politiques sur l'emploi en milieu rural a été une accélération du mouvement d'exode vers les villes et l'étranger.

Les zones périphériques (Fleuve, Kolda) et le bassin arachidier (Louga, Diourbel) ont connu les plus forts taux d'émigration.

Le phénomène le plus notable a été que c'est surtout la frange la plus active de la population rurale qui a été affectée par ce mouvement avec pour principale conséquence un déficit de main d'œuvre agricole.

A l'horizon 2015, les experts prévoient que 56% de la population vivra dans les villes. Or, les politiques de décentralisation et de déconcentration initiées par l'Etat depuis plusieurs décennies n'ont pas donné de résultats.

Au contraire tout laisse supposer que le mouvement de concentration va s'accroître sous l'effet conjugué de la paupérisation des zones rurales et l'exode.

Aujourd'hui l'activité agricole occupe 76% de la population rurale active soit 52% de la population nationale.

Les activités agricoles correspondent à un taux d'occupation de 38% de la population nationale avec une croissance estimée à 2% par an.

En zone rurale, deux grandes zones se dégagent. Il y a d'abord le Sénégal Oriental, zone silvo-pastorale et les Niayes qui se caractérisent par un taux d'occupation de l'ordre de 45% à 60% tandis que les régions du Fleuve Sénégal, la Casamance et le Bassin arachidier enregistrent un taux d'occupation de 25% à 35%).

Mais, d'une manière générale le milieu rural cumule un certain nombre de contraintes qui limitent ses capacités à créer des emplois et à contenir la poussée de la pauvreté.

- faible capacité des collectivités locales qui ne disposent pas des moyens matériels et humains pour jouer pleinement leurs rôles dans les activités économiques,
- faible développement du secteur privé par manque de financement, étroitesse du marché et faiblesse du pouvoir d'achat des ruraux,
- absence d'un environnement favorable aux micro-entreprises rurales du fait de coûts élevés des facteurs de production, des difficultés d'écoulement des produits, des difficultés d'approvisionnement, des problèmes de financement et de trésorerie
- faible développement de l'esprit d'entreprise des acteurs ruraux.

L'évaluation d'ensemble des expériences de promotion de l'emploi menées au Sénégal de 1973 à 2000 montre une faible implantation des projets de promotion d'emploi dans le secteur rural et, en même temps, de réelles possibilités de promotion de l'emploi rural.

En tenant compte d'un certain nombre de contraintes comme la faible croissance du secteur secondaire, le secteur rural semble être, pour le moment, le seul réservoir potentiel et significatif d'emplois pour les jeunes en particulier, avec en prime une grande capacité à fixer les populations dans leur terroir.

Actuellement il existe d'un côté des zones de concentration excessive d'emplois comme les zones urbaines et les zones rurales défavorisées. Ainsi, les deux seules villes que sont Dakar et Thiès regroupent la quasi-totalité des entreprises du pays même si le taux de chômage y est particulièrement élevé en milieu urbain (30% à Dakar) (FAO, 1998).

Cette tendance a toutes les chances de se raffermir en rapport avec les dynamiques en cours, notamment avec l'exode rural. A l'horizon 2015, les experts prévoient que 56% de la population du Sénégal sera urbanisée. Or les tentatives de décentralisation initiées par l'Etat comme la création de zones industrielles dans les chefs-lieux de région n'ont pas permis de générer un nombre d'emplois significatif.

En plus des actions et initiatives visant à renforcer les capacités des collectivités et organisations de producteurs, la création au niveau local des synergies nécessaires entre les collectivités locales, les ONG et les services décentralisées de l'Etat est source d'une dynamisation de l'emploi local.

Les conditions de développement des micro-projets ruraux gagneraient à être améliorées par des politiques de crédits et d'incitations fiscales, la formation des artisans en gestion allégée, l'encadrement des acteurs locaux etc.

IV - Les revenus en milieu agricole

Les faibles taux d'occupation en milieu rural accentués par la baisse de la production agricole poussent les ménages agricoles à la diversification des activités pour minimiser les risques qui menacent l'ensemble des revenus : déficits pluviométriques, contraintes foncières, saisons culturales courtes, rendements bas et instables.

Face à une agriculture stagnante et risquée, les ménages particulièrement les plus pauvres tentent de tirer profit des opportunités et d'augmenter leurs revenus non-agricoles.

Les termes de l'échange défavorables aux activités agricoles par rapport à d'autres activités rurales (commerce, artisanat, transformation de produits agricoles, etc.), les possibilités de migration vers les villes ou l'extérieur et les opportunités locales hors exploitation liées en amont ou aval à la production agricole constituent autant de facteurs incitatifs pour la diversification.

D'ailleurs, la recherche d'une diversification des revenus est particulièrement influencée par les termes de l'échange entre secteurs. Ainsi, les différences de rémunération constituent le premier déterminant dans la répartition du travail entre activités.

Aussi, l'emploi en milieu rural doit-il être analysé aussi bien sous l'angle des activités agricoles que des activités extra-agricoles qui entretiennent des liens très dynamiques surtout dans les zones où l'agriculture connaît un développement soutenu (disponibilité de facteurs de productions, existence de marchés, filières post-récoltes maîtrisées, etc.). Dans ces zones, les activités agricoles et extra-agricoles sont susceptibles de générer des emplois durables. C'est le cas dans les zones de production maraîchères, la vallée du fleuve et le bassin d'Anambé.

Par contre dans les zones à contraintes les activités extra-agricoles permettent de gérer le risque et de compenser les pertes de récoltes tout en sédentarisant les population les jeunes candidats à l'émigration en particulier.

En milieu rural, les actifs exercent des activités complémentaires à l'agriculture, dites activités non agricoles, dans une stratégie de sécurisation des revenus et de gestion de risques (forge, petit commerce, cueillette et vente de produits forestiers, conservation et transformation de produits, poterie, etc.)

A ce titre, les micro-entreprises constituent des réservoirs non négligeables d'emplois en milieu rural.

Ces activités peuvent être exercées parallèlement aux activités agricoles mais le sont généralement à temps partiel et en dehors des périodes de production agricole. Leur densité, répartition, dynamisme et mode de fonctionnement sont très variables. Certaines de ces activités comme la petite production marchande ont pour finalité de répondre à la satisfaction des besoins fondamentaux des populations rurales et utilisent comme matières premières les ressources naturelles disponibles dans leur localité d'exercice et occasionnellement des matières et matériels de récupération.

Dans l'optique d'un accroissement de l'emploi en milieu rural, il faudrait évaluer le plan d'aménagement du territoire pour déceler les potentialités réelles des localités et orienter les capacités entrepreneuriales des habitants vers les secteurs porteurs. L'objectif poursuivi serait d'asseoir un développement économique et social à la base qui constitue le sous-bassement de la promotion de l'emploi local

Les questions démographiques ont été très peu prises en compte dans les stratégies de développement; ce qui n'a pas permis de créer les conditions de promotion de l'emploi rural susceptible de freiner l'exode des jeunes vers les centres urbains. A partir d'une planification spatiale tournée vers les investissements économiques aptes à rendre les collectivités décentralisées suffisamment attractives, il serait possible casser la dynamique exode → baisse de la production → paupérisation → exode.

D'une manière générale se pose le problème d'une relocalisation de la valeur ajoutée créée en milieu rural qui n'est possible qu'avec le développement d'activités rurales non agricoles particulièrement dans les sous-secteurs de la petite industrie rurale et de l'artisanat.

V - Les obstacles à une productivité accrue dans l'agriculture

Les efforts à fournir pour promouvoir la croissance agricole et lutter contre la pauvreté sont énormes. La production agricole se réalise dans des systèmes d'exploitation agricoles complexes dont les caractéristiques sont souvent la baisse de la fertilité des sols, la dégradation des terres, la pénurie de matières organiques, les infestations d'adventices, la grande vulnérabilité à la sécheresse et le tout aggravé par des taux élevés de croissance démographique.

En milieu rural, la faim et l'insécurité alimentaire ont des effets particulièrement négatifs sur la productivité des agriculteurs. Des études récentes ont montré que la faim pouvait avoir des répercussions considérables sur la croissance des pays où la sous-alimentation est répandue.

La base des ressources naturelles dont sont tributaires les populations des zones rurales se détériore très rapidement du fait de l'érosion et de la dégradation des propriétés chimiques des sols qui se traduisent par une baisse importante de leur fertilité. La raréfaction des terres arables et la faible proportion des surfaces irriguées, la faible utilisation d'engrais, l'insuffisance et la défaillance des infrastructures rurales constituent autant de facteurs qui limitent sérieusement la productivité dans l'agriculture

Le secteur agricole qui emploie plus de 60% de la population représente moins de 10% du PIB. Ceci illustre parfaitement la faiblesse de la productivité agricole.

Ainsi s'est installé un cercle vicieux qui explique l'ampleur et le caractère structurel de la pauvreté en milieu rural. Celui-ci se traduit par une productivité faible, — revenus faibles, — épargne et des crédits faibles, — investissements faibles, — productivité faible.

La diversification des activités peut avoir d'effets favorables sur l'accroissement de la productivité agricole si par exemples les revenus tirés de ces activités sont réinvestis dans de nouvelles techniques ou le financement d'intrants agricoles. Mais ceci n'est possible que si le profit que les ménages peuvent en tirer est supérieur et plus rapidement disponible que celui procuré par les alternatives hors exploitation.

Un des effets les plus importants de la diversification est donc cette possibilité offerte aux ménages de lisser les revenus en agissant comme un mécanisme d'assurance et de sécurisation des revenus.

VI - L'accentuation de la pauvreté

La chute des productions agricoles a eu comme principale conséquence une paupérisation de plus en plus aiguë et large des couches rurales.

Des études ont démontré aujourd'hui que même après une bonne récolte les populations rurales connaissent des dépenses alimentaires insuffisantes compte tenu du niveau estimé d'autoconsommation susceptible de leur assurer une ration minimale de calories par jour.

La pauvreté est essentiellement un phénomène rural puisque plus de 80% des ménages pauvres vivent en milieu rural.

Mais, selon une enquête réalisée en 1994, la distribution de la pauvreté par région fait ressortir cependant un phénomène surprenant. En effet, si l'essentiel des revenus est tiré de l'agriculture, les populations des zones les mieux arrosées devraient logiquement être les moins touchées par la pauvreté.

Or ce sont les régions les mieux arrosées qui concentrent enregistrent les plus forts taux de pauvreté (Kaolack, Fatick, Kolda) qui concentrent plus de 41% des pauvres. A l'inverse deux des régions les plus sèches sont paradoxalement les moins touchés par la pauvreté (Diourbel et Saint-Louis).

Les facteurs explicatifs de cette situation sont à rechercher pour la région de Diourbel dans le dynamisme commercial de ses ressortissants mourides et pour la région de Saint-Louis la tradition d'émigration. Quant à la région de Ziguinchor la situation d'insécurité a incontestablement contribué à la paupérisation du monde rural.

VII - Infrastructures rurales

Le monde rural souffre d'un manque chronique de pistes de production avec comme conséquence l'enclavement de plusieurs zones de production. C'est le cas notamment de la partie nord des Niayes, les régions de Tambacounda et de Kolda etc.

L'entretien périodique des pistes de production existantes fait défaut et les collectivités locales ne disposent pas des moyens financiers pour prendre en charge les travaux de réhabilitation.

Les structures de stockage sont elles aussi quasi inexistantes et les seuls magasins de céréales du Commissariat à la Sécurité Alimentaire sont mal exploités.

Un effort a été fait pour la réalisation d'infrastructures hydrauliques agricoles et pastorales mais la gestion fait souvent défaut notamment en ce qui concerne les forages.

VIII - Recommandations

Mise en place d'un cadre de concertation.

- Trouver un cadre de concertation pour l'harmonisation des politiques et des actions destinées au monde rural. Tous les partenaires impliqués dans le secteur rural (Administrations, structures de recherche, associations professionnelles, bailleurs, ONG ...) doivent se retrouver au sein de ce cadre pour la conduite des politiques adoptées.

Mise en place d'une nouvelle politique de crédit

Celle-ci devra tenir en compte les spécificités à la fois des secteurs et des types d'exploitation. Renforcer et étendre le crédit mutuel pour une meilleure couverture nationale. La réflexion doit être menée pour la création d'une banque de développement rural pour prendre en charge les besoins énormes de crédits à des conditions compatibles avec les contraintes du secteur.

Développement de l'infrastructures de base

- Mettre en œuvre une politique volontariste de développement d'infrastructures de soutien au secteur (pistes de production, aménagements hydraulique, agricoles et pastorale). Multiplier les structures de collecte, de stockage et de commercialisation des produits agricoles (marchés d'intérêts, locaux, régionaux et national).

Promouvoir l'investissement privé

- promouvoir l'émergence de pôles de développement agricole basés sur les potentialités locales. Favoriser la décentralisation des structures d'appui à l'investissement privé (créations de structures d'appui spécialisées : centres de recherche /formation, financement...).

Moderniser et élargir les bases de la production.

- Intensifier la production par une utilisation plus conséquente des facteurs de production (engrais, semences sélectionnées, produits phytosanitaires, matériel agricole...). L'Etat doit revenir sur certains aspects de sa politique de désengagement. Il doit adopter une démarche volontariste de soutien aux agriculteurs. Cet appui pourrait se traduire par une subvention des intrants agricoles les plus déterminants et le redéploiement de services de vulgarisation et d'encadrement du monde paysan.
- L'accès à ces facteurs de production devrait donc être facilité par un système de crédit adapté.
- Mettre à la disposition des producteurs des paquets technologiques adaptés.
- Procéder à l'exploitation de nouvelles zones à grandes potentialités agricoles (Vallée du Fleuve Sénégal, Lac de Guiers...).

Mettre en place une politique de prix incitatifs

- Assainir les circuits de commercialisation et lutter contre la spéculation (reconstituer les stocks de sécurité alimentaire, développer l'information commerciale sur les marchés). L'Etat doit mieux s'impliquer dans l'organisation des circuits de commercialisation afin d'éviter que les petits producteurs ne soient à la merci de commerçants spéculateurs. Outre les niveaux de prix de cession de la production agricole, l'Etat doit veiller à ce que le règlement s'effectue au comptant et dans des délais très rapprochés entre la récolte et commercialisation.

Organisation des professionnels.

- Promouvoir et renforcer les capacités des organisations paysannes à travers la professionnalisation et la mise en place de cadres de concertation. Les partenaires au développement doivent être mis à contribution pour appuyer les organisations de producteurs. Il s'agit d'en faire des partenaires crédibles dotés de capacités de négociation pour la défense des intérêts des agriculteurs et une force de proposition en matière de politique agricole.

Accélérer la réforme foncière.

- Favoriser l'accès à la propriété foncière pour sécuriser l'investissement privé. Augmenter les capacités des collectivités locales pour une meilleure gestion des terroirs.
- En effet, la gestion déséquilibrée de l'espace n'a pas permis l'accès partagé aux ressources vitales au développement de l'agriculture, l'élevage et la foresterie.
- Ainsi, l'espace de par sa diversité recèle de potentialités mal exploitées pour permettre des productions végétales, forestières et animales (lait, viande) substantielles assurant une sécurité alimentaire et un bon revenu aux ruraux.
- Il faudrait apporter un appui à la définition des plans de développement locaux et régionaux. Elaborer dans les meilleurs délais le cadastre rural faciliter l'exploitation rationnelle des terres. On ne le dira jamais assez, un investissement privé significatif dans le secteur agricole passera forcément par une réforme foncière susceptible d'offrir des garanties aux promoteurs.

Renforcer les capacités des populations en matière de gestion des ressources naturelles.

- Il s'agit de mieux responsabiliser les populations dans la définition et la conduite des actions de sauvegarde des ressources naturelles locales, de favoriser et coordonner la coopération décentralisée et de prendre des mesures de régénération des sols et de lutte contre la salinisation.
- Une des priorités de la politique agricole serait de poursuivre et d'intensifier les actions de reboisement et de lutte contre la déforestation. Il faut rappeler que le processus de déforestation est estimé à près de 80000 ha / an alors que les efforts de reforestation ne sont pas encore suffisamment importants pour inverser la tendance.

Intensifier la recherche.

- Mener une politique volontariste de recherche agricole qui répond aux besoins réels de l'agriculture.

- L'évaluation des ressources disponibles (sols, eau, variétés biologiques) constitue à ce niveau une priorité pour une meilleure exploitation des potentialités.
- La recherche doit s'orienter d'avantage vers la résolution des problèmes liés à la production (amélioration des semences, fertilisation, protection des végétaux, mécanisation, post-récolte...)
- Au stade aval de la production un accent particulier doit être mis sur la valorisation des produits. Pour ce faire, il faudra définir les méthodes de conservation appropriées et proposer des itinéraires techniques de transformation des produits, développer des technologies de transformation aussi bien pour l'industrie que pour l'artisanat rural.

Répartition optimale des investissements

La répartition des dépenses publiques réalisées dans le cadre du PTIP indique clairement que l'action de l'Etat ne tend pas vers une correction des inégalités régionales.

En effet, l'essentiel des investissements sont absorbés par la région de Dakar à hauteur de 41% au détriment d'autres régions particulièrement défavorisées comme Kolda qui devra se contenter de moins de 30% du total des projets.

Par ailleurs l'orientation régionale des investissements publics réalisés dans le secteur agricole ne corrige pas ces inégalités et la pauvreté dans la mesure où ces investissements restent concentrées dans les zones où prédominent les cultures irriguées alors que la pauvreté est plus marquée dans les zones à culture pluviale.

On observe en effet une augmentation significative des allocations financières en faveur de la Casamance et du Fleuve dans le PTIP 1996-1998. Les cultures pluviales ont ainsi très peu bénéficié d'allocations financières pour les études/recherche et le soutien institutionnel.